



PROGRAMME ART GOLD GABON

Document De MARKETING

Province du MOYEN-OGOOUE

Juillet 2009



Pont Isaac



Préfecture
de BIFOUN

Centre Communautaire
des Pêches Artisanales



Sommaire

I.	Présentation de la province	8	-	11
II.	Instances de gouvernance	12	-	14
III.	Développement économique local	15	-	20
IV.	Santé et bien-être social	21	-	29
V.	Education	30	-	34
VI.	Environnement	35	-	38
VII.	Culture, jeunesse, sport et loisirs	39	-	44
VIII.	Groupes vulnérables et Genre	45	-	47
IX.	Profil général du Pays	48		49
X.	Liste des sigles et abréviations	50	-	52

PRÉFACE

Bien que disposant d'énormes potentialités économiques, le Gabon connaît des problèmes de développement souvent identiques à ceux des pays à faibles revenus.

Pour relever les défis auxquels il fait face, le gouvernement gabonais a adopté en 2005 une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté dont la mise en oeuvre permettra, entre autres, de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Ce document national de référence met clairement en relief les priorités de développement du pays dont les stratégies se fondent essentiellement sur les deux axes suivants : un modèle de démocratie participative et la réduction de la pauvreté de 50 pour cent ou plus à l'horizon 2015.

En vue d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, le PNUD a proposé, entre autres, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement du Gabon, intitulé ART GOLD Gabon, placé sous la tutelle du Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement.

Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative de coopération internationale naît d'une collaboration entre le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), l'UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme) et l'UNOPS (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets), a pour but essentiel, la réduction de la pauvreté à travers la promotion du développement intégré des provinces, départements et villes du Gabon dans les domaines de la planification des politiques, le renforcement des capacités et l'appui au développement local dans les zones d'intervention.

Dans la phase de mise en oeuvre, des documents de marketing provincial ont été élaborés afin de promouvoir le potentiel des provinces et guider les interventions de tous les acteurs en matière de développement socio-économique.

La démarche méthodologique appliquée pour l'élaboration de ces documents est celle proposée par ART International. Il s'agit d'un processus participatif associant tous les acteurs impliqués dans le développement socio-économique des zones d'intervention du Programme dans sa première phase. Pour les réaliser, des ateliers de planification réunissant chacun une cinquantaine de participants ont eu lieu au mois d'avril 2007 dans les trois premières provinces bénéficiaires à savoir : l'Estuaire, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Maritime et en juin 2008 dans deux (2) nouvelles provinces bénéficiaires que sont le Moyen-Ogooué et le Woleu-Ntem. Au cours de ceux-ci, il s'est agit de mettre en relief les contraintes et les potentialités de chaque province à travers les six groupes thématiques suivants :

1. Développement économique local ;
2. Education et formation ;
3. Santé ;
4. Environnement ;
5. Culture ;
6. Groupes vulnérables.

Le document de marketing constitue donc un outil important pour l'élaboration et la mise en oeuvre « des plans de développement local », cadre dans lequel devront évoluer les structures tant nationales qu'internationales impliquées dans le développement de façon à intégrer toutes les composantes du milieu.

Au regard de la qualité et de l'importance de ces documents, le Ministre du Développement, de la Performance publique, de la Prospective et de la Statistique adresse ses félicitations et encouragements aux cadres des ministères impliqués, aux acteurs locaux et nationaux pour leur contribution à l'effort de réalisation de ces documents.

**Le Ministre du Développement,
de la Performance publique,
de la Prospective et de la Statistique**



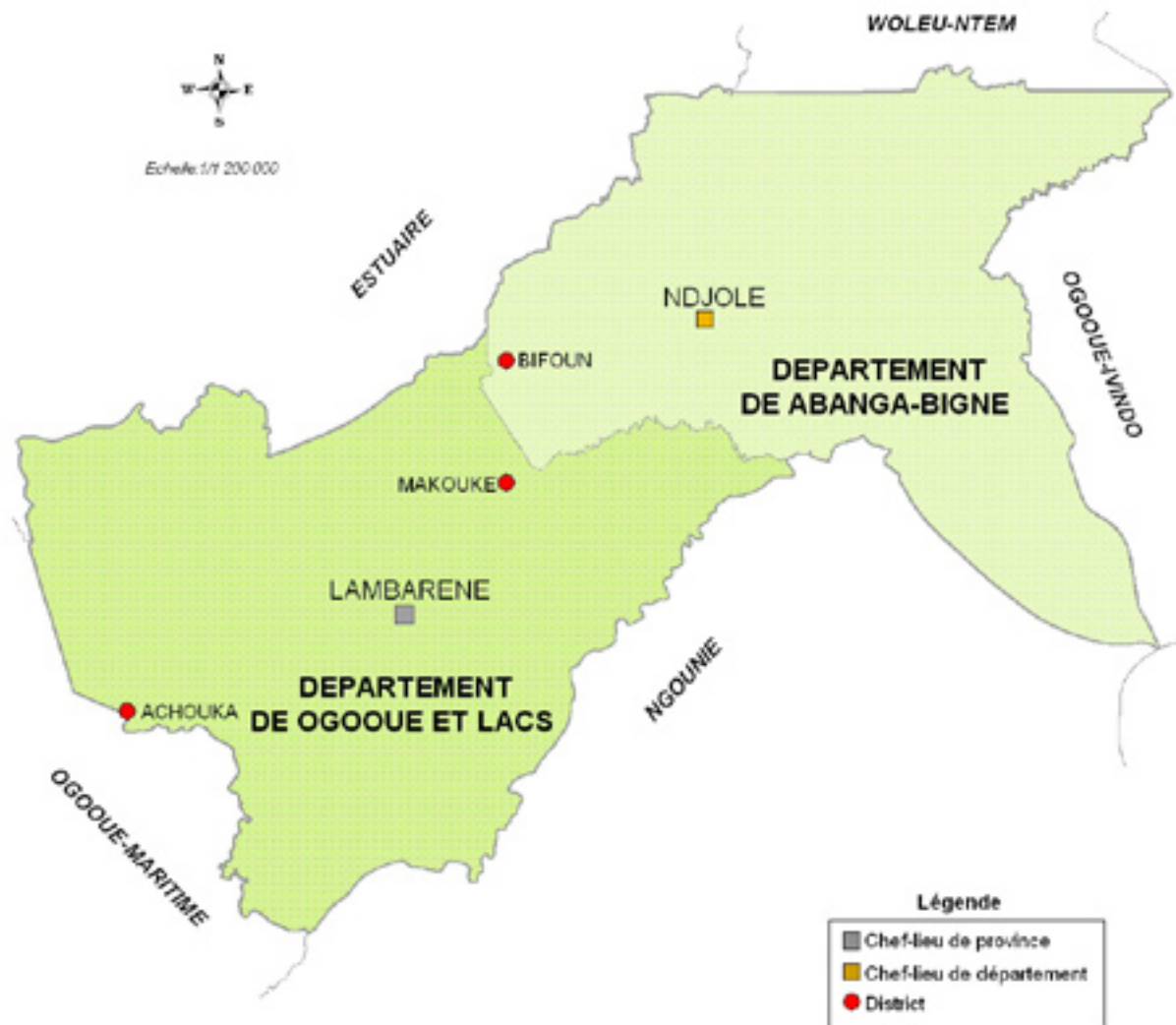
Anacle BISSIELO

République Gabonaise

Province du Moyen-Ogooué



Carte détaillée de la Province du Moyen-Ogooué



Le Moyen-Ogooué s'étend sur une superficie totale de 18 535 km², soit 6,9% de la surface totale du Gabon. La province du Moyen-Ogooué est la plus petite par la superficie dans l'espace national. Elle est située au centre du pays et partage une frontière commune au nord avec le Woleu-Ntem, au nord-ouest avec l'Estuaire, au sud-ouest avec l'Ogooué-Maritime, au sud-est et à l'est avec respectivement les provinces de la Ngounié et de l'Ogooué-Ivindo.



PROVINCE DU
MOYEN OGOOUE

Présentation de la province

Le Climat

La Province présente un climat de type équatorial. Celui-ci est caractérisé dans le Moyen-Ogooué par un régime à 2 saisons des pluies et 2 saisons sèches, avec une hauteur annuelle moyenne des pluies de 2 m à Lambaréné et 1,8 m à Ndjolé. La température moyenne annuelle pour les deux villes est respectivement de 27° à Lambaréné et environ 30° à Ndjolé qui subit l'influence de l'équateur.

Le Relief

Du point de vue de son relief, la province du Moyen-Ogooué se distingue par l'opposition entre une zone de

montagnes à l'Est, occupant la plus grande partie du département de l'Abanga-Bigné (altitudes allant jusqu'à 800-900 m dans les Monts de Cristal), et une zone de plaines dans tout le reste de la Province, début de la vaste plaine sédimentaire qui se poursuit jusqu'à la mer (sauf quelques chaînes de collines).

La Végétation et les Sols

La végétation forestière habituelle est celle qui prédomine dans toute la province ; seule exception, la zone de savane de la Lopé située à la limite Est de la Province.

Le Réseau hydrographique

Le fleuve Ogooué, qui traverse toute la Province (sens approximatif nord-est/sud-est), est prédominant sur le réseau hydrographique local. Il est coupé par des rapides dans la partie Est de la Province (traversée de la zone montagneuse), l'Ogooué devient navigable à partir de Ndjolé, puis

s'élargit dans la zone de plaine, et enfin se ramifie en bras et lacs multiples à partir de Lambaréné (et de plus en plus en allant vers l'embouchure). Le cumul des pluies et des crues périodiques du fleuve détermine de vastes zones semi-aquatiques, essentiellement en aval de Lambaréné (plus les zones marécageuses de la Mbiné et de l'Abanga en amont), qui occupent près du quart de la superficie de la Province et de la moitié du département de l'Ogooué et des Lacs.

La division politico-administrative

Au plan administratif, la province est divisée en deux départements et onze cantons.

Tableau n°1 : Découpage administratif du Moyen-Ogooué		
Noms des départements	Chefs-lieux	Noms des cantons
1. De l'Ogooué et des lacs	Lambaréné	Mbiné
		Biwéni Diala
		Lacs du nord
		Ogooué-Ngounié
		Ogooué-Amont
		Ogooué-Aval
		Lacs du sud
2. Abanga-Bigné	Ndjolé	Samekita
		Ebel-Alembé
		Ebel-Megueng
		Bifoun-Wéliga

Source : CGAT, RGPH03

Son chef-lieu de province est Lambaréné, pour une population estimée à 14.907 habitants en 1993, cette localité comptait, dix ans plus tard près de 25.000 habitants dont 10% d'expatriés de diverses nationalités. C'est une ville carrefour située au centre du pays ; elle est cosmopolite, car différentes ethnies du Gabon s'y côtoient. Elle est reliée à Libreville par une route carrossable en toutes saisons.

La Population

La province du Moyen-Ogooué comptait en 2003 une population estimée à 61 000 habitants. Selon les caractéristiques de la population héritées du RGPH 1993, 39% de cette population aurait moins de 15 ans. Avec une densité de 3,3 habitants/Km², la population de la province se concentre essentiellement dans la Commune de Lambaréné et dans quelques cantons. La population est très inégalement répartie entre les départements puisque celui de l'Ogooué et des Lacs accueille plus des ¾ de la population de la province. L'urbanisation reste modérée dans la province, puisque à peine 49% de sa population vit dans les villes.

La population de la province est peuplée par des Gabonais issus de plusieurs groupes ethniques différents. Ce sont principalement :

- Les Fang, présents dans les deux départements de la province, ils sont dominants dans

le département de l'Abanga-Bigné, à l'intérieur duquel ils sont prépondérants dans les cantons d'Ebel Megueng et Samekita;

- Les Myènè, considérés comme la deuxième ethnie la plus peuplée après les Fang, se retrouvent essentiellement dans le département de l'Ogooué et des Lacs ;
- Les Eshira/Punu sont concentrés dans les cantons Biwéni-diala et Ogooué-Mbiné ;
- Les Nzébi et les Mitsogo, nouvellement arrivés dans la province sont de plus en plus nombreux ;
- Les Akélé disséminés dans la presque totalité des cantons du département de l'Ogooué et des Lacs, notamment dans les cantons : Ogooué-Amont, Ogooué-Ngounié et Lacs du sud. On les retrouve aussi dans le canton Samekita du département de l'Abanga Bigné.

Tous ces différents groupes ethniques

sont représentés dans la commune de Lambaréné.

Principales institutions publiques, privées et communautaires

De par sa situation géographique, la province du Moyen-Ogooué offre de bonnes opportunités de dessertes. En effet, elle n'est qu'à trois heures de route de Libreville et une liaison par train est possible en entrant par Ndjolé. Cette proximité a certainement facilité l'installation de plusieurs services administratifs et privés. Il en découle le constat selon lequel même si les différentes administrations représentées dans la province ne varient pas beaucoup avec celles qui se retrouvent ailleurs, les équipes de travail affectées sont souvent moins nombreuses en relation avec le chiffre global de la population, mais également à cause des importantes difficultés rencontrées pour trouver des logements. Comme dans les autres provinces, le Gouverneur est la plus haute autorité

administrative et politique. Les administrations suivantes sont toutes représentées dans le Moyen-Ogooué :

- Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité, de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin, chargée de la Famille ;
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Ministère de la Défense Nationale ;
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Instruction civique ;
- Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la pêche et de l'Aquaculture ;
- Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de Privatisation ;
- Ministère de la Fonction Publique ;
- Ministère du Logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Immigration ;
- Ministère de la Jeunesse, des Sports, chargé de la vie Associative, porte-parole du Gouvernement ;
- Ministère de la Justice, Garde des Sceaux ;
- Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale ;
- Ministère des Travaux Publics, des Infrastructures et de la Construction ;
- Ministère du Commerce, du Développement Industriel, chargé du NEPAD ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire ;
- Ministère des Transports et de l'Aviation Civile ;
- Ministère de la Culture, des Arts, de l'Education Populaire, de la Refondation et des Droits de l'Homme ;
- Ministère de la Marine Marchande et des Equipements portuaires.

Le niveau de représentation des Ministères dans la province varie tout de même selon les zones. En effet, on observe que les délégations provinciales des Ministères sont dirigées par des personnes de rang de chef de service dans certains cas, alors que pour d'autres ce sont des Directeurs.

Lorsque l'on quitte le Chef lieu de province pour se rendre dans les départements, la nature des services change, soit parce que le Ministère n'a pas de démembrements dans le département ou tout simplement parce que la position hiérarchique du représentant est encore plus faible. Il peut s'observer par exemple en ce qui concerne l'éducation nationale que le principal responsable de la province reste l'Inspecteur Délégué d'Académie et dans les départements ses représentants sont tout simplement les responsables d'établissements scolaires (Conseillers pédagogiques, Proviseurs de lycées et collèges). Cette situation rend plus difficile la résolution de certains problèmes du fait de l'éloignement par rapport au centre de prise de décision. Cette difficulté est accentuée par les importants problèmes de communication qui caractérisent la province.

La non représentation, dans le Moyen-Ogooué, du Ministère du Développement, de la Performance Publique, de la Prospective et de la Statistique apparaît ici également comme un grand manquement.

Au niveau de la coopération décentralisée, les initiatives sont souvent rares

et, pour celles qui existent, elles sont souvent lointaines. Dans tous les cas, les quelques expériences identifiées sont concentrées dans la commune de Lambaréné et ont concerné des jumelages avec certaines villes Européennes, spécifiquement de France et d'Italie. Il s'agit particulièrement des partenariats suivants :

- Commune de Lambaréné avec KAYSERSBERG (ville d'origine du Dr SCHWEITZER) ;
- Commune de Lambaréné avec la ville d'ARGELATO (ville industrielle italienne) ;
- Commune de Lambaréné avec la ville de JEUMONT (France) ;
- Commune de Lambaréné avec la ville de PERREUX (France).

En ce qui concerne la coopération avec les partenaires au développement, la Commune de Lambaréné ainsi que les départements de la province ont bénéficié de très peu d'appuis. On peut tout de même citer :

- la construction du Centre Communautaire de pêche par la coopération japonaise ;
- la Fondation Albert SCHWEITZER qui bénéficie de fonds Européens ;
- le CTA de la ville a été financé grâce aux apports de Total-Gabon, Ambassade Japonaise et l'Etat ;
- le CLAC soutenu par l'Organisation internationale de la Francophonie ;
- l'Hôpital Régional de Lambaréné réalisé avec le concours du gouvernement Autrichien.



Sur le plan associatif, les ONG sont relativement jeunes et faiblement structurées. Ces insuffisances jouent beaucoup sur le faible développement de la dynamique communautaire.

La constitution des réseaux pour raffermir les travaux des associations est très timide. Les associations identifiées dans la province interviennent le plus souvent dans le domaine de

l'agriculture et de la pêche. En outre, une autre caractéristique des ONG existantes est qu'elles sont à dominante féminines et la pratique des tontines y est courante.

Tableau n°2 : Indicateurs significatifs du Moyen-Ogooué comparés à ceux du pays

INDICATEURS		Province	National
1.	TOTAL DE PERSONNES	42 316	1 014 976
2.	HABITANTS PAR FOYER	5,0	5,2
3.	POPULATION DE MOINS DE 15 ANS (%)	39,1	41,2
4.	TOTAL HOMMES EN %	48,8	49,3
5.	TOTAL FEMMES EN %	51,2	50,7
6.	POPULATION DE 10 ANS ET PLUS	30 391	716 015
7.	HOMMES DE 10 ANS ET PLUS	14 664	350 897
8.	FEMMES DE 10 ANS ET PLUS	15 727	365 118
9.	POPULATION ACTIVE ÉCONOMIQUEMENT	16 209	308 322
10.	TOTAL DE LA POPULATION ACTIVE	18 010	375 944
11.	TAUX DE CHÔMAGE	10,0%	18,0%
12.	TOTAL D'ANALPHABÈTES DE 15 ANS ET PLUS	8 800	166 538
13.	SCOLARITÉ MOYENNE (%)	72,6	90,0
14.	REVENU PER CAPITA MENSUEL (\$)	272,8	384,7
15.	STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR SECTEUR (%)		
	• Primaire	39,5	41,6
	• Secondaire	13,1	11,5
	• Tertiaire	47,4	46,9
16.	INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ (%)	25,8	32,7
17.	FOYERS NON PAUVRES (%)	74,2	67,3
18.	CHEFS DE FOYER MASCULINS	6 706	150 915
19.	CHEFS DE FOYER FÉMININS	1 740	44 152

Sources : RGPH 1993, EGEF 2005, Estimations du consultant



Les instances de gouvernance

Conformément à la loi 12/75 du 18 décembre 1975, le territoire de la République Gabonaise est divisé en Provinces, Départements et Districts.

L'administration représentée par les services de l'Etat, s'exerce sur le territoire national par les Unités Administratives Territoriales.

A la tête de ces unités administratives sont placés des fonctionnaires de l'Etat, prenant respectivement les titres de Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets.

La province est l'unité administrative délimitée dans le territoire et désignée par un nom. Dans l'ordre hiérarchique, on distingue les instances de

gouvernance de la province :

- le Cabinet du Gouverneur ;
- le Cabinet du Secrétaire Général de Province ;
- les Services provinciaux de l'Etat;
- les Unités administratives départementales.

Le chef-lieu de province est situé généralement dans la ville la plus importante de la province. C'est le lieu de résidence du Gouverneur. Il est nommé en Conseil des ministres. Ses attributions sont définies par le décret 00724/PR/MI du 29 juin 1998.

Le cabinet du gouverneur est la cellule de direction, de centralisation, d'information, de diffusion et de contrôle des services provinciaux et des unités administratives départementales composant la province à l'exception des services judiciaires.

Le département est une subdivision administrative et géographique de la province.

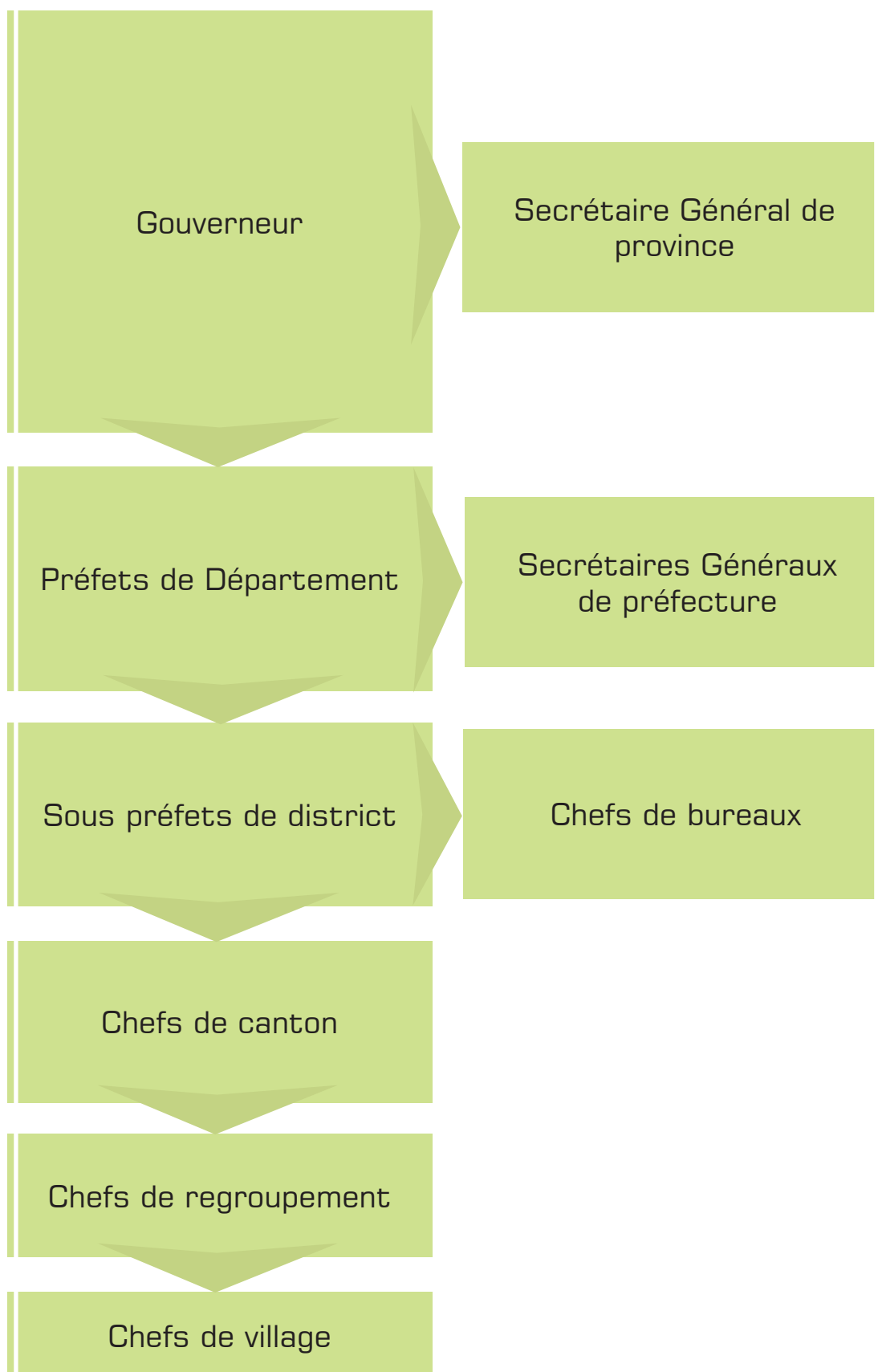
Il est dirigé par un préfet; l'administration départementale se compose du Cabinet du Préfet, d'un Secrétariat Général, des services départementaux de l'Etat et des districts.

Le district est une subdivision administrative et géographique du département. Il comprend le bureau du Sous-Préfet, les cantons et les villages.

Le canton est une subdivision du district et regroupe un certain nombre de villages. Le Chef de canton est installé par le Gouverneur de province par Arrêté sur proposition du Préfet. Dans chaque canton siège un comité consultatif regroupant les Chefs de village placés sous la tutelle d'un chef de centre de regroupement de villages.

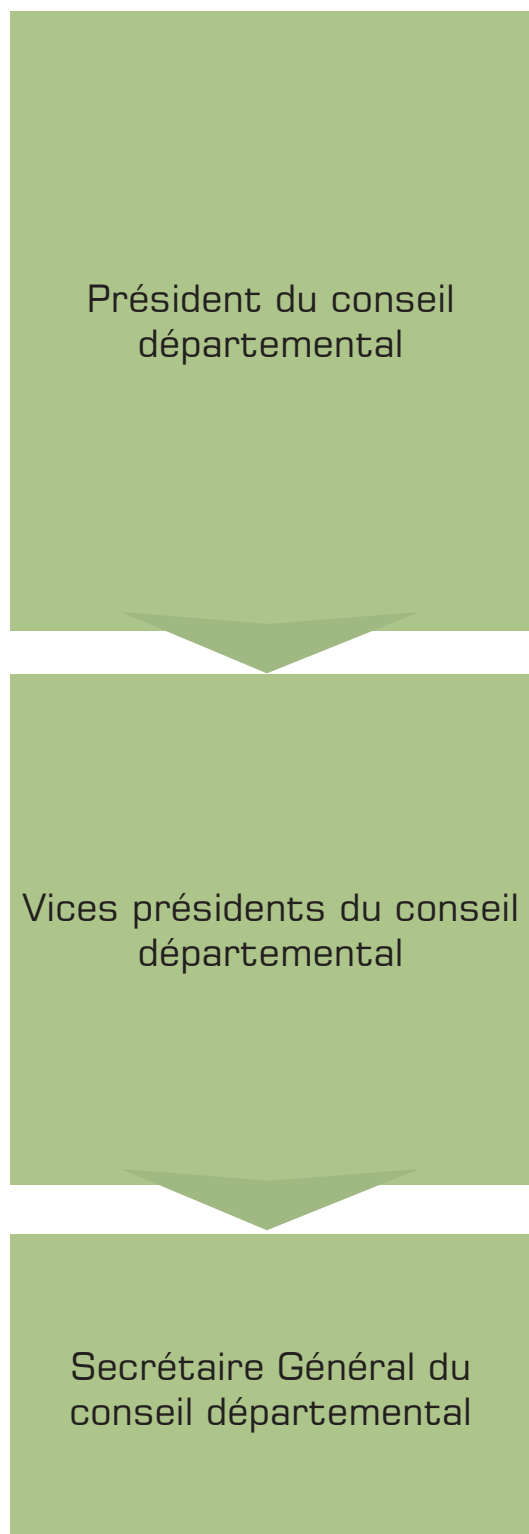
Le village est la cellule administrative de base. Il est dirigé par un Chef de village, choisit par les habitants du village même et installé dans ses fonctions par le Préfet.

Organigramme de la province



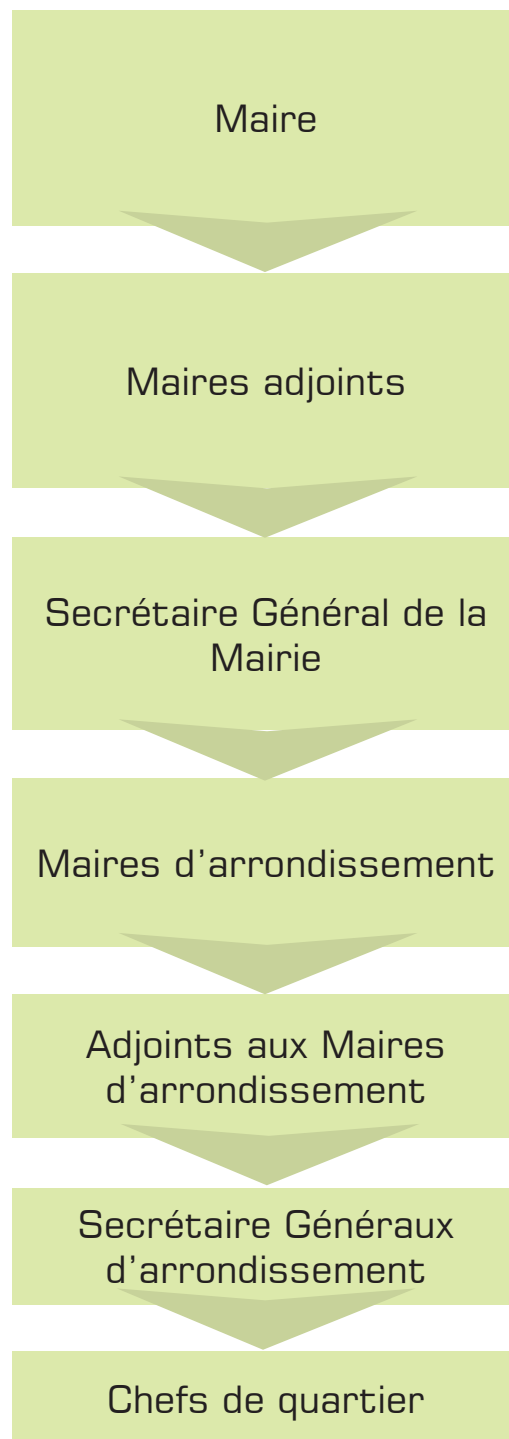
Les instances de gouvernance du Département

Organigramme du Conseil Départemental



Les instances de gouvernance des communes

Organigramme de la Commune





Le développement économique et social

III.1 Potentiel Economique

III.1.1 Ressources et potentialités

III.1.1.1 Atouts de la province

La province du Moyen-Ogooué regorge de multiples atouts sur le plan économique. Ces potentialités reposent essentiellement sur :

- la richesse de son plan d'eau en ressources halieutiques ;
- la richesse et la diversité biologique tant faunique que floriste ;
- le fort potentiel de son sol et sous-sol en ressources naturelles ;
- les ressources humaines caractérisées par une population relativement jeune ;
- la forte diversité linguistique et culturelle ;
- la situation géographique propice pour le développement des affaires.

tante de population féminine qui est active.

On note par ailleurs, une part impor-

III.1.1.2 Principaux secteurs de l'économie locale Les principaux secteurs de l'économie locale du Moyen-Ogooué sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°3 : Répartition des secteurs de l'économie locale selon les principaux intervenants

Secteurs d'activités	Principaux intervenants
Exploitation forestière et industrie du bois	BSO, BSG, Sunly-IFL, Rimbunan Hijo, Safor Industrie, Bordamur, Rougier Gabon
Pêche et pisciculture	Pêcheurs individuels, Groupement des pêcheurs, Centre communautaire de pêche
Agriculture et élevage	Siat-Gabon, Igad, petits entrepreneurs privés, associations et coopératives agricoles, Fao (PSSA)
Industrie Agro-Alimentaire	Siat-Gabon
Tourisme (y c. hotellerie et restauration)	Hôtel Ozigo, Hôtel Ogooué Palace, Hôtel Schweitzer, Résidence les Sirènes, Hôtel Bananas, Hôtel Ikouma, Délices du Lac, Hôtel Saint-James, Hôtel la Papaye, Hôtel Saint Jean, Hôtel Evaro, Auberges,...
Mines et hydrocarbures	Acciona, TNG, Sogéa-Satom, Maurel et Prom, Ad-dax Pétroleum, HTPG, LCG, Totla Gabon et Pétrougabon
Commerce	Groupe Ceca Gadis (Cecado, Gaboprix, Inter Gros) et Groupe Ogooué Distribution
Transport	CNI, SHO Tractafric, Divers opérateurs privés
Industrie chimique	Siat-Gabon
Artisanat (sculpture, vannerie,...)	Sculpteurs individuels basés pour la plupart à Mitoné

Source : synthèse du Consultant

III.1.1.3 Caractéristiques des secteurs d'activités Les principales caractéristiques des secteurs d'activités de l'économie locale du Moyen-Ogooué sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°4 : Inventaire des caractéristiques des principaux secteurs d'activités de l'économie locale du Moyen-Ogooué

Secteurs d'activités	Caractéristiques
Exploitation forestière et industrie du bois	<ul style="list-style-type: none"> - concentration de l'exploitation industrielle du bois dans le département de l'Abanga Bigné ; - treize (13) opérateurs (fermiers et titulaires de permis) identifiés ; - sept (7) usines de transformation de bois comptabilisées au niveau local ; - principales essences exploitées : Okoumé, Ozigo, Azobe, Douka, Bahia, ... ; - production essentiellement exportée vers l'Europe, l'Asie et l'Afrique du sud, ... ; - suppression des permis de coupes familiales en 2006 ; - textes d'application en matière d'attribution de permis de gré à gré sont effectifs ; - attribution de concession forestière par adjudication (17 lots pour une superficie globale de 165,9 hectares).

Secteurs d'activités	Caractéristiques
Pêche et pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> - pêche artisanale continentale et saisonnière; - existence d'un centre communautaire d'appui à la pêche artisanale fruit de la coopération japonaise; - principales productions: carpes, sans nom, machoirons, yara, poissons rouge, etc ; - insertion de techniques de pisciculture (étang, cage flottante) par la coopération japonaise ; - insuffisance de moyens matériels ; - faible transformation locale de la ressource.
Agriculture et élevage	<ul style="list-style-type: none"> - environnement propice à tous types de cultures ; - deux types d'agriculture pratiquées : industrielle (palmier à huile) et vivrière ; - principales productions vivrières: bananes plantain et naine, Tubercule de manioc, Igname, Tarot, Canne à sucre, ...etc ; - production arboricole: Orange, pamplemousse, atanga, ... ; - production maraîchère: tomate, aubergine, oseille, choux, laitue, ... ; - expérimentation de fermes agro-pastorales ; - faible mobilisation des acteurs dans le cadre de projet communautaire ; - inexistence de structure de transformation des productions vivrières, - vieillissement de la capacité de portage en zone rurale.
Industrie Agro-Alimentaire	Production de l'huile de palme brute et raffinée
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - fortes potentialités de la région des lacs (écotourisme, randonnée, observation espèces faunes et flore, ...) ; - existence de sites historiques (missions de ngomo, Saint-François, musée du Dr Schweitzer, Ile Samory Touré, Mission de Samkita...) ; - absence de programmes, d'initiatives locales dans la mise en valeur des potentialités du secteur.
Mines et hydrocarbures	Existence de carrières (sable, granites, latérite), de gisement de pétrole (lac Ezanga), manganèse (Ndjolé), phosphate et Niobium (Mabounié).
Industrie chimique	Production de savon de ménage et de toilette à base de stearine.
Transport	Flux considérables observés sur le transport de grumes, du fret, des hydrocarbures et de passagers.
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> - commerce structuré exercé par les grands groupes (Céca-Gadis, Ogooué-Distribution,...) ; - commerce non structuré aux mains des nationaux et autres expatriés.
Artisanat (sculpture, vannerie,...)	<ul style="list-style-type: none"> - pratique embryonnaire des activités de sculpture sur bois et pierre de mbigou ; - présence d'un village artisanal au kilomètre 7, sur la route de Libreville.

Source : synthèse du Consultant

III.1.1.4 Secteurs d'opportunités

Au regard de la configuration économique de la province, il apparaît que les principaux secteurs d'activités porteurs pour l'avenir sont les suivants:

- Pêche et Pisciculture : nécessite l'amélioration des techniques de capture, élevage et de

conservation en milieu naturel et en étang. Satisfécit interne pour la gestion rationnelle des ressources ;

- Exploitation forestière et industrie du bois : d'importants travaux à mener sur la gestion durable des forêts et la transformation du bois, puis dans le

domaine de l'aménagement des aires protégées et des parcs nationaux. L'identification des sites à classer ou à ériger en réserve (Lacs Ewaro, réserve de Zilé, etc);

- Agriculture et élevage : la vulgarisation des techniques d'élevage, d'agriculture maraîchère,

- d'arboriculture et de culture de rente, etc;
- Transport fluvial et terrestre : l'insuffisance générale de l'offre de transport ouvre des possibilités de rentabilité intéressantes, notamment sur la desserte de Port-gentil, ainsi que pour le désenclavement de la région des lacs et des zones rurales ;

- Tourisme : beaucoup reste à faire pour la promotion des initiatives locales dans le cadre de la mise en valeur du potentiel touristique de la province.

III. 1.2 Infrastructures générales

L'état ci-dessous présente la disponibilité des infrastructures en tous gen-

Tableau n°5 : Répartition des infrastructures selon les secteurs dans la province du Moyen-Ogooué

Secteurs	Infrastructures existantes	Observations
Transport et communication	- trois routes nationales dont deux bitumées traversent la province;	Etat de dégradation avancée de l'axe Ndjolé-Medoumane (46 km) avec deux ponts à reconstruire;
	- existence de voirie urbaine;	En état de dégradation avancée;
	existence d'un réseau de routes secondaires;	Routes départementales à réhabiliter;
	- existence d'un aérodrome avec piste bitumée à Lambaréné;	Aérodrome non éclairé et non clôturé;
	- existence d'une piste d'atterrissage non aménagé à Ndjolé;	
	- existence de cinq gares ferroviaires.	Dans le département de l'Abanga Bigné.
Energie et eau	existence d'un opérateur de production, distribution et de commercialisation d'eau et d'électricité (S. E. E. G).	Situation de monopole et qualité du service peu satisfaisante.
Télécommunications et Média	- accès sur le monde via les liaisons satellites et hertziennes;	
	- accès aux trois opérateurs privés de téléphonie mobile;	Faible couverture de l'étendue provinciale;
	- un opérateur national en télécommunication;	
	- services divers de téléphonie et de transfert de données.	Cabines téléphoniques, cyber café.
Infrastructures sanitaires et sociales	- hôpital Régional de Lambaréné;	Structure devenue obsolète et fait l'objet d'une redéfinition de ses missions;
	- centre de traitement ambulatoire;	Dotation récente;
	- centre Hospitalier Régional de Lambaréné;	En attente de livraison;
	- hôpital Albert Schweitzer et son Centre de Recherches;	Baisse de l'offre de soins;
	- centres de Santé et dispensaires en zones rurales.	Insuffisance de personnels et manque de médicaments.

Secteurs	Infrastructures existantes	Observations
Infrastructures sanitaires et sociales	- 9 établissements secondaires et 83 écoles primaires;	Faiblesse des capacités d'accueil en milieu urbain. Dégradation avancée et insuffisance des établissements dans le secondaire;
	- 2 haltes garderie;	Construction récente;
	- un Centre de lecture et d'Animation Culturelle;	Nécessité d'une réhabilitation urgente du bâtiment abritant le Centre;
Pêche et commerce	- centre communautaire d'appui à la pêche artisanale.	Nécessité de l'équiper d'un groupe électrogène. Méconnaissance des volumes débarqués.

Source : synthèse du Consultant



La province souffre de l'inexistence d'infrastructures portuaires pour une meilleure régulation du transport maritime et fluvial. De même, l'absence d'une gare routière se fait sentir tant le transport terrestre a du mal à être contrôlé et canalisé.

III.2 Services et Programmes existants

III.2.1 Services de soutien au développement

- Administration

L'existence de directions et autres délégations provinciales dans la plupart des secteurs (Finance, Eaux et forêts, Agriculture, Commerce, Education, Santé, Aménagement du territoire, etc), facilite l'installation de nouveaux investisseurs ou l'extension des activités des opérateurs économiques déjà installés. Cette facilitation se fait généralement à travers les conseils fournis aux usagers qui en font la demande.

Toutefois, il est nécessaire de renforcer les capacités techniques, logistiques et financières de ces structures.

- Services Financiers

La Banque Gabonaise de Développement (BGD) est le seul établissement de crédit installé dans la province en dehors de la caisse d'épargne postale.

- Organismes Techniques
 - I.G.A.D
 - Caisse Cacao
 - FAO
 - Coopération Japonaise (JICA)

III.2.2 Programmes existants

- Programmes internationaux
 - Pêche et pisciculture : Projet d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture (PSPA),
 - Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (Agriculture peri-urbaine)
- Programmes nationaux:
 - Eaux et Forêt : existence du décret d'attribution de permis de gré à gré, de forêts communautaires, programme d'aménagement durable, programme d'attribution de concession forestière par adjudication ;
 - Agriculture : programme d'appui au développement de l'agriculture par l'I.G.A.D, programme d'appui à la culture du café et du cacao par la CAISTAB ;
 - Mines et hydrocarbures : permis d'exploitation de carrières, Permis de recherches pétrolières,...).
- Programmes locaux et privés:
 - Ferme agro-pastorale de Mi-

toné (élevage en étang, élevage de pouleuse).

III.3 Difficultés et contraintes

Elles peuvent se résumer à :

- la non effectivité de l'application de la loi sur la décentralisation ;
- l'exode rural ;
- l'enclavement de la région des lacs et de certaines zones rurales ;
- l'insuffisance des mécanismes de vulgarisation de l'information économique ;
- l'insuffisance des structures d'appuis technique et financier aux initiatives locales ;
- les difficultés d'accès aux crédits ;
- la non appropriation des politiques et programmes de développement local ;
- la relative faiblesse des ressources financières propres en milieu gabonais ;
- l'inexistence d'infrastructures portuaires ;
- l'absence de gare routière.

III. 4 Actions prioritaires

- Créer une structure de financement de micro-projets ou renforcer l'action des institutions existantes en la matière telles que : le FAGA et le FODEX ;
- Mettre en place un comité provincial d'expansion économique et social afin de coordonner les

actions sectorielles, les initiatives des collectivités locales et des opérateurs économiques privés ;

- Renforcer les capacités des administrations décentralisées et déconcentrées ;
- Étendre les services sociaux de base en milieu rural afin d'atténuer l'exode rural ;
- Désenclaver la région des lacs en promouvant les initiatives en matière de transport fluvial ;
- Réhabiliter le réseau routier départemental ;
- Promouvoir la formation de groupements associatifs en veillant au renforcement de leurs capacités matérielles, techniques et financières ;
- Améliorer les techniques de production et de transformation dans les domaines de la forêt, de la pêche et de l'agriculture et de l'aquaculture ;
- Compléter le cadre législatif et réglementaire et rendre effective la loi sur la décentralisation ;
- Aménager des pontons flottants dans les principaux points d'escales villages (Ompomona, Ngomo et Aschouka) afin d'améliorer les conditions d'embarquement et de débarquement ;
- Rendre effectif le projet de construction d'un port fluvial ;
- Créer une gare routière fonctionnelle et sécurisée ;
- Réhabiliter et renforcer la signalisation fluviale ;
- Encourager la mise en place d'un circuit de distribution locale des produits de la filière bois, etc.





Santé et bien-être social

IV. 1 Situation du système sanitaire

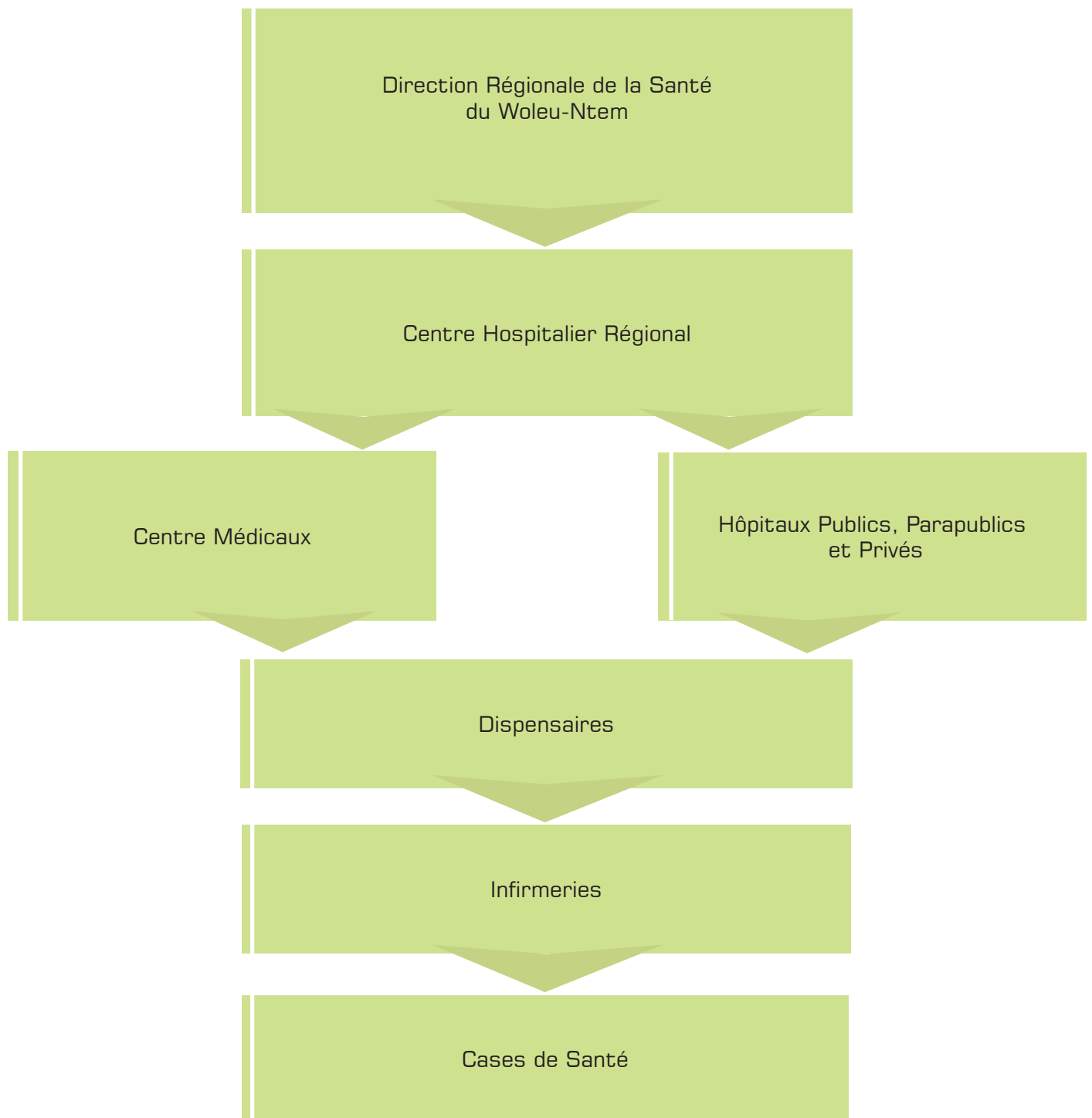
Le système de santé nationale est régit par la loi 01/95 du 14 Janvier 1995 définissant la politique de la Santé au Gabon et le décret 1158/PR/MSPP du 14 Septembre 1997 fixant les attributions et l'organisation du Ministère de la Santé Publique et de la Population.

Au niveau provincial, les Directions Régionales appliquent la politique nationale de la Santé.

IV.1.1 Structuration du système sanitaire provincial

La Province du Moyen Ogooué, région sanitaire centre, est divisée en deux Départements Sanitaires : Abanga Bigné et Ogooué et Lacs.

Organigramme et Organisation du secteur



Sur le plan administratif, la région sanitaire centre est dirigée par un Directeur Régional qui est rattaché au Secrétariat Général du Ministère. La Direction Régionale de Santé Centre est composée de :

- un service administratif et financier chargé de la gestion du budget et des infrastructures ;
- un service du personnel qui est chargé de la gestion des plans de carrières en relation avec le niveau central ;
- un service des statistiques qui recueille, compile et synthétise les données consignées dans différents rapports élaborés mensuellement, trimestriellement et annuellement, puis transmis à la Direction de l'Informatique et des Statistiques à Libreville en vue de la production de l'annuaire statistique de la santé ;
- un service de Santé Maternelle et Infantile (SMI). C'est un service dont l'essentiel du personnel est composé des sages femmes, puéricultrices et infirmiers. Plusieurs activités y sont menées, notamment :
 - les consultations prénatales et post natales ;
 - le suivi nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans ;
 - l'éducation pour la santé (IEC) ;
 - le planning familial qui est une activité qui se limite à la promotion du préservatif et aux conseils relatifs à l'espacement des naissances ;
 - le renforcement des capacités des acteurs communautaires.
- un service d'Hygiène Publique et Assainissement qui s'occupe de la lutte contre l'insalubrité, de la lutte antivectorielle et de l'appui à certains programmes tel que le programme paludisme, surtout dans le domaine de l'imprégnation des moustiquaires. Dans ses missions, ce service s'appuie sur les bases

départementales qui sont chargées d'exécuter les activités précitées.

- les structures rattachées à la Direction Régionale de Santé sont :
 - une Inspection Régionale, dirigée par un inspecteur dont le rôle est d'organiser les inspections dans les structures sanitaires implantées dans la région. A cet effet, elle est chargée de veiller au respect de la législation et de la réglementation en vigueur en matière de santé ;
 - un Hôpital Régional, structure hospitalière de référence provinciale dirigée par un directeur. Il renferme différents services spécialisés dans la prise en charge des malades ;
 - une Base d'Epidémiologie et de Lutte contre les Endémies (BELE) qui est chargée d'exécuter et de coordonner les activités des Programmes au niveau provincial ;
 - une Antenne Régionale de l'Office Pharmaceutique National (OPN) qui a pour rôle d'effectuer les commandes, de recep-

tionner et de distribuer les médicaments au niveau de toutes les structures sanitaires de la province ;

- les Départements sanitaires qui se composent de deux Centres médicaux (Ndjolé et Ngomo) et d'un réseau des dispensaires, structures périphériques de prise en charge ayant pour responsables des médecins ;
- un Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) qui est une structure spécialisée dans la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/Sida. En plus de la prise en charge médicale, le centre utilise, dans son fonctionnement, des travailleurs sociaux : un psychologue et des assistants sociaux. En outre, plusieurs de ses services techniques (Laboratoire, Radiologie...) contribuent à son fonctionnement, notamment dans le domaine du dépistage volontaire et anonyme, la promotion du préservatif et le renforcement des capacités des acteurs sociaux en matière de médiation.



Hôpital régional de Lambaréné

IV.1.2 Etat des capacités du système sanitaire

IV.1.2.1 Formations sanitaires publiques

Les structures sanitaires sont assez inégalement réparties entre les deux départements de la province du Moyen-Ogooué. Il y a en effet, une forte concentration des services et

autres offres de prestations de services de santé dans le chef lieu de province Lambaréné.

Tableau n°6 : Répartition des formations sanitaires publiques par département sanitaire

Formations sanitaires	Département de l'Ogooué et Lacs	Département Abanga Bigné	Total
Centre Hospitalier Régional(*)	1		1
Hôpital Régional de Lambaréné	1		1
Centre médical	1	1	2
Dispensaires	26	10	36
Infirmierie	1	2	3
Case de santé	nd	nd	nd
Antenne régionale de pharmacie (OPN)	1		1
Base d'épidémiologie et de lutte contre les endémies	1		1
Base d'hygiène publique	1	1	2
Santé Maternelle et Infantile	1		1
Centre de traitement ambulatoire	1		1

Source : Direction Régionale de santé du Moyen-Ogooué et COSP

N.B. : (*) Structure sanitaire construite, équipée mais non encore livrée



Le nombre de structures sanitaires relevées dans le tableau précédent n'indique pas le caractère fonctionnel ou non de ces entités. On note en réalité que :

- seuls 29 dispensaires sont fonctionnels, soit 80,6% de l'ensemble ;
- 13,9% des dispensaires sont fermés contre 5,5% abandonnés.

IV.1.2.2 Ressources humaines

Le personnel médical exerçant dans la province du Moyen-Ogooué est repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°7 : Effectif du personnel de santé dans la province du Moyen-Ogooué

Catégorie professionnelle	Effectif		
	Public	Privé	Ensemble
Médecin	10	23*	33
Sage femme	11	2	13
Techniciens supérieurs de santé	11	1	12
Infirmier d'Etat	15	13	28
Adjoint technique de laboratoire	9	6	15
Psychologue	1		1
Adjoint Technique Radiologie	2	1	3
Adjoint Technique Dentaire	2		2
Adjoint Technique Hygiène Publique Génie Sanitaire	8		8
Adjoint Technique Pharmacie		1	1
Infirmier Assistant	219	nd	219
Secrétaire de santé	2		2
Adjoint d'administration sanitaire	5		5
Administrateur de santé	2		2
Attaché d'Adm. Sanitaire	1		1
Adjoint technique statistique	2		2
Gestionnaire	1		1

* dont 16 en service dans l'unité de recherche médicale de la Fondation du Docteur Albert SCHWEITZER.

Source : Direction Régionale de Santé du Moyen-Ogooué

N.B. : y c Hôpital SCHWEITZER et MUSAGAB



Les 33 médecins actuellement en service dans la province du Moyen-Ogooué sont pour la plupart des généralistes. Cette situation justifie le grand déficit ou insuffisance en médecins spécialistes, particulièrement dans les domaines suivants: gynécologie, ophtalmologie, cardiologie, dermatologie, chirurgie, gastroentérologie. Dans la province, on compte un (1) médecin pour 2000 habitants.

IV.1.2.3 Structures sanitaires et services sociaux privés

Elles se composent de :

- La Fondation du Docteur Albert SCHWEITZER et ses composantes qui sont :
 - L'Hôpital SCHWEITZER qui dispose d'un plateau technique assez relevé. C'est une structure hospitalière qui participe d'une façon très significative à la prise en charge

des malades provenant des autres provinces ;

- L'unité de recherche médicale (URM) est un secteur important de la Fondation. Ses travaux sont davantage axés sur le paludisme. Toutefois, quelques recherches se font sur la schistosomiase, les filarioses, la tuberculose, les parasitoses intestinales et les allergies. En 2007, par exemple, l'URM a, en matière de recherche clinique, évalué l'efficacité et l'innocuité de

plusieurs molécules utilisées dans le traitement du paludisme, notamment les associations thérapeutiques. A ce sujet, deux candidats vaccins contre le paludisme sont en cours d'évaluation: RTSS (Etudes PhaseII) et GMZ2(Etude de Phase Ib). Par ailleurs, depuis plusieurs années, l'URM organise en collaboration avec la « Vienna School of Clinical Research » d'Autriche, des formations à l'intention de jeunes chercheurs Africains

et Européens sur les thèmes: (i) les Bonnes Pratiques Cliniques, (ii) les Aspects éthiques de la recherche clinique, (iii) la Préparation et la gestion du site de recherche: l'Introduction à l'épidémiologie clinique et (iv). Les directives opérationnelles sur les Comités d'éthiques.

- La MUSAGAB, qui est une forme de mutuelle en matière de santé, travaille en partenariat avec SIAT-Gabon. Elle contribue à un meilleur accès aux soins du personnel de la compagnie SIAT-Gabon à travers l'Unité Sanitaire installée à Makouké. Les populations environnantes peuvent également bénéficier des prestations sanitaires offertes par cette unité sanitaire, mais cela se fait à des conditions beaucoup moins avantageuses que celles réservées au personnel de SIAT-Gabon et à leurs ayants-droits ;
- Les infirmeries présentes dans les chantiers forestiers et autres unités industrielles telles que : BSO et BSG à Ndjolé, puis Acciona à Lam-

baréné;

- Les dépôts pharmaceutiques privés identifiés dans les villes de Ndjolé, Bifoun et Lambaréné.

IV.2 Programmes existants

IV.2.1 Programmes prioritaires

Ils se composent des programmes spécifiques ci-après :

- Programme Elargi de Vaccination (PEV) : il a pour objectif de vacciner les enfants de 0 à 11 mois et les femmes enceintes. Les antigènes administrés sont : BCG, Polio, DTC, Hépatite B, Rougeole et Fièvre jaune pour les enfants et Tetravac pour les femmes enceintes ;
- Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) : son ambition est de faire reculer le Paludisme et sa cible est constituée des enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes. Pour atteindre les résultats escomptés, ce programme mène les actions suivantes :

- la formation du personnel à la prise en charge précoce et adéquate des patients ;
- la promotion auprès des populations de l'usage des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action;
- l'administration du traitement préventif intermittent chez les femmes enceintes par l'administration de la sulfadoxine Pyriméthamine;

- Programme National de Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles /Sida (PNLIST/Sida): ce programme est animé au niveau Régional par un seul agent et fonctionne de façon verticale. Ce fonctionnaire représente localement le PNLIST/ Sida. Il a récemment bénéficié de l'équipement fourni par le Fonds Mondial Sida. Ce programme a pour missions : d'informer, d'éduquer et de sensibiliser les populations sur les dangers que présente la pandémie du Sida. Deux moyens sont essentiellement utilisés pour concrétiser l'action du programme: (i) la promotion du préservatif et (ii) la diffusion et la vulgarisation des messages de prévention par la distribution des dépliants, puis l'encouragement à participer aux tests de dépistage volontaire et anonyme. Dans le cadre de la collaboration intersectorielle de lutte contre le Sida, la cellule PNLIST/Sida du Moyen Ogooué fait partie intégrante du Comité Multisectoriel qui est un organe mis en place par le Gouvernement et dirigé localement par le Gouverneur ;

- Prévention de la Transmission Mère Enfant du VIH (PTME) : les activités de ce programme sont menées au niveau du service de la SMI. Son objectif est de prévenir la transmission de la mère à l'enfant du VIH/Sida. Les actions menées à cet effet sont :



temps. Un nombre limité de cas blanchis avec des séquelles sont encore suivis au « Village de Lumière » dans l'enceinte de l'hôpital SCHWEITZER.

IV.2.3 Les meilleures pratiques des structures socio- sanitaires

- a) Oeuvres CARITAS : menées par les religieuses catholiques.
- b) L'expérience de Santé communautaire d'appui aux médicaments génériques. Elle s'articule autour des deux actions suivantes :
 - la supervision formative des agents de santé des dispensaires ;
 - l'organisation des services;
- c) L'Initiative « Atteindre Chaque District » (ACD) qui est une stratégie avancée et mobile ;
- d) Information, Education et Communication (IEC) qui se fait par un certain nombre de services (SMI, Santé Communautaire, PNLIST/Sida, BELE) dans le but d'aboutir à un changement de comportement ;
- e) La recrudescence d'un volet santé dans les associations opérant sur le terrain, notamment celles intervenant dans la lutte contre le VIH/Sida.

IV.3 Difficultés et contraintes

Les contraintes pour la mise en œuvre harmonieuse et efficace des différents programmes inventoriés précédemment sont de différents ordres. Elles se rapportent principalement sur les problèmes de personnel, d'insuffisances de ressources ou d'inadéquation du cadre institutionnel. Les dysfonctionnements causés par tous ces problèmes entraînent parfois des contre performances, tel est par exemple le cas du taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes qui est passé de 3,8% en 2004 à 6,7% en 2007 (cf. programme PTME dans le Moyen-Ogooué).



Hôpital Schweitzer

- le dépistage volontaire et anonyme chez les femmes enceintes lors des consultations prénatales ;
- la prise en charge par les ARV chez les femmes enceintes dépistées séropositives ;
- la prise en charge par les ARV des nouveaux-nés des mères séropositives ;
- l'encouragement de l'allaitement artificiel chez les mères séropositives ou l'allaitement maternel exclusif de 0 à 4 mois ;
- la formation à tous les niveaux des acteurs communautaires et du personnel de santé. A titre illustratif, un infirmier a été formé pour la prise en charge des séquelles rétractiles au Cameroun par le PNLUB en collaboration avec l'ONG Aides aux Lépreux Emmaüs SUISSE ;
- la gratuité du traitement médicamenteux fourni par le programme et les organismes internationaux.

IV.2.2 Les Autres programmes

- Programme National de Lutte contre l'Ulçère de BURULI (PNLUB): son objectif est de dépister précocement des lésions évocatrices de cette endémie qui entraîne une souffrance humaine et d'énormes handicaps. Les personnes atteintes nécessitent une longue durée d'hospitalisation, ce qui entraîne un problème socio économique. C'est à juste titre que cette maladie est déclarée être un grave problème de santé publique. Les moyens mis en œuvre pour lutter contre cette maladie sont :
 - la sensibilisation des populations par le biais des relais communautaires ;
- Programme National de lutte contre la Tuberculose : la tuberculose constitue toujours un problème majeur de santé publique et elle est de plus en plus récurrente à cause de la co-infection avec le VIH/Sida. Les structures spécifiques de prise en charge de cette maladie n'existent plus. Cependant, le traitement de cette infection est intégré dans l'offre global de prestation des hôpitaux ;
- Programme National de lutte contre la Lèpre : cette maladie est presque éradiquée, mais quelques cas sont décelés de temps en

IV.3.1 Sur les ressources humaines

- Insuffisance du personnel qualifié pour la prise en charge médicale, notamment avec le manque de médecins spécialistes dans différents domaines (gynécologie, ophtalmologie, cardiologie, dermatologie, chirurgie, gastrologie,...) ;
- La carence de spécialistes pour la prise en charge psychologique des malades (Psychiatres, Psychologues, Assistants sociaux) ;
- La démotivation du personnel face aux faibles opportunités qui existent pour bénéficier d'un stage de perfectionnement ;
- Et la lourdeur du dispositif de gestion des carrières.

IV.3.2 Sur les plans matériel et financiers

- Le manque de structure appropriée pour la prise en charge des séquelles causées par l'Ulçère de BURULI ;
- Le manque de structure d'éducation pour les enfants qui restent longtemps hospitalisés du fait de l'Ulçère de BURULI ;
- L'absence d'un local adéquat af-

fecté au Comité provincial de lutte contre le VIH/Sida ;

- Les mauvaises conditions de travail et d'existence de certains personnels de santé (manque de logements, difficulté d'accès à l'eau potable, absence d'électrification,...) ;
- L'insuffisance et le caractère inadapté des budgets alloués aux structures sanitaires ;
- La trop forte centralisation du budget d'investissement ;
- L'insuffisance d'équipements dans les structures sanitaires de base et les centres médicaux ;
- L'absence d'embarcation pour faciliter le transport des populations et singulièrement des malades dans les zones fluviales.

IV.3.3 Au niveau organisationnel et réglementaire

- Les ruptures fréquentes des antigènes lors du PEV sont occasionnées par les difficultés de communication, d'approvisionnement et de l'insuffisance de la chaîne de froids ;
- L'accès facile à l'automédication qui ne traite vraiment pas la ma-

ladie ;

- La faible implication des communautés dans la gestion de leurs problèmes de santé ;
- La non application de la stratégie de la Santé pour tous qui consacre quelque peu l'échec de la mise en œuvre des soins de santé primaires ;
- L'insuffisance de l'approvisionnement en médicaments caractérisée par des ruptures régulières de stocks en médicaments essentiels ;
- Le manque de collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne du fait de l'absence d'une organisation au niveau du système de santé qui permette l'intégration des tradipraticiens ;
- L'absence de l'assurance maladie, car, il n'existe aucun organe d'assurance pour la prise en charge des frais médicaux.

IV.3.4 Sur les questions diverses

- La réticence de certaines personnes à utiliser la moustiquaire imprégnée ;
- L'impact négatif des croyances traditionnelles et religieuses.

IV. 4 Actions prioritaires

IV.4.1 Solutions préconisées

- Encourager les communautés à s'organiser pour mener des actions concertées en faveur de la santé ;
- Redynamiser le système de soins de santé primaire ;
- Encourager les actions communautaires dans l'approvisionnement et la gestion des médicaments ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail du personnel de santé (réfection des structures, construc-



tion et équipement des nouvelles structures) ;

- Recenser les tradipraticiens, puis les encourager à s'organiser en association pour faciliter la mise en œuvre de leur renforcement des capacités ;
- Affecter le personnel de santé qualifié selon les spécialités sollicitées;
- Adapter le budget aux besoins de la province;
- Décentraliser la gestion du budget d'investissement;
- Créer des mutuelles de santé communautaire;
- Doter les structures sanitaires de moyens de transports adéquats.

IV.4.2 Actions prioritaires pour le développement du système de santé

- Renforcer les structures sanitaires, en :
 - a) Réfectionnant les bâtiments vétustes;
 - b) Dotant des véhicules médicalisés et des moyens de communication ;
 - c) Affectant le personnel qualifié.
- Augmenter et décentraliser la gestion de tous les budgets ;
- Favoriser la formation continue du personnel ;
- Promouvoir l'Information et l'Education communautaire pour le changement de comportement.





Collège FANGUINOVENY

Education

V.1 Situation du système éducatif

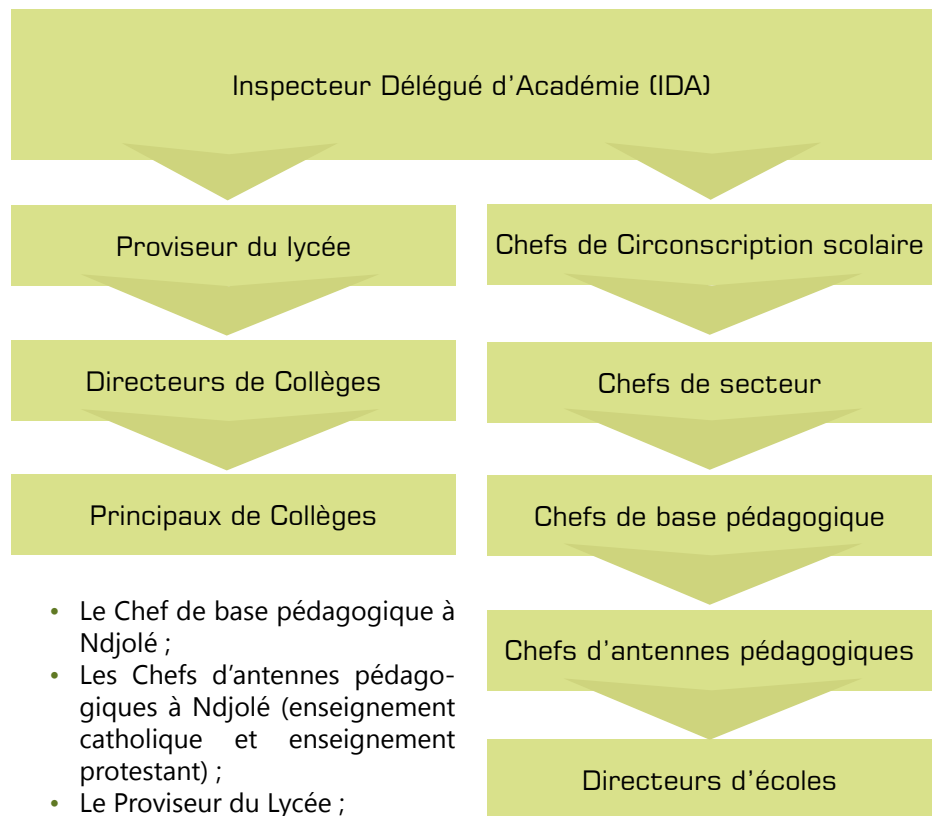
V.1.1 Organigramme administratif des services scolaires

Au niveau du Moyen-Ogooué, l'organigramme administratif des services scolaires est composé comme suit :

Les Services scolaires :

Ils comprennent en général les écoles, les collèges et les lycées qui sont placés sous la tutelle des fonctionnaires suivants :

- L'Inspecteur Délégué d'Académie ;
- Le Chef de circonscription scolaire ;
- L'Inspecteur pédagogique ;



- Le Chef de base pédagogique à Ndjolé ;
- Les Chefs d'antennes pédagogiques à Ndjolé (enseignement catholique et enseignement protestant) ;
- Le Proviseur du Lycée ;
- Les Directeurs des collèges ;
- Les Principaux des collèges ;
- Les Directeurs des écoles pré primaires et primaires.

Le système éducatif provincial est géré par un Inspecteur Délégué d'Académie (IDA) qui en est l'autorité technique et représente de ce fait le Ministre de l'Éducation nationale et de l'Instruction civique. Il est secondé dans ses tâches par un Inspecteur pédagogique du 1er degré qui est le chef de la circonscription scolaire. L'IDA fait appliquer les recommandations et les orientations de la politique éducative au sein de la province. Le Chef de circonscription veille au respect des mêmes orientations au niveau unique de l'enseignement primaire et pré primaire. Au niveau local, l'éducation est soutenue par les collectivités locales à travers des actions de construction ou

d'entretien d'écoles, puis de la prise en charge des salaires des enseignants moniteurs auxiliaires.

Chaque école a à sa tête, un Directeur, secondé d'un Directeur Adjoint et d'un ou de plusieurs surveillants et d'un gestionnaire pour les écoles catholiques.

Au niveau du second degré, l'unique Lycée de la province est dirigé par un Proviseur, secondé par un censeur 2 et un censeur 1, chargés de la pédagogie, un censeur chargé de la vie scolaire, un intendant, des surveillants généraux et des surveillants généraux adjoints.

Dans les collèges, il y a un Directeur ou un Principal selon l'ordre d'enseignement (pour les établissements confessionnels, il s'agit des Directeurs et pour les CES, les Principaux) ; des directeurs des études ou censeurs, un intendant plus un gestionnaire dans certains établissements (tel que ADIWA), un surveillant général et des surveillants généraux adjoints.

Concernant le Ministère des affaires sociales au niveau provincial, il y a deux responsables chargés du préscolaire (une à Lambaréné centre, une autre à Ndjolé).

V.1.2 Structures et services d'éducation existants dans la Province

Tableau n°8 : Répartition du nombre de structures scolaires par degré d'enseignement, types d'enseignement et d'établissement, puis selon la localité

Type d'enseignement	Type d'établissement	Lambaréné	Département Og. et lacs	Ndjolé	Département Ab. Bigné	Total
1ER DEGRÉ						
Public	Halte garderie	2				2
	Centres préscolaires	1		1		2
	Ecoles primaires	8	23	3	10	44
Privé catholique	Ecoles primaires	4	3	1	4	12
Privé protestant	Ecoles primaires	3	5	1	2	11
Privé laïc	Ecoles primaires	13		2		15
	Ecole des sourds muets	1				1
2ND DEGRÉ						
Public	Collège	1	1	1		3
	Lycée	1				1
Privé catholique	Collège	1				1
Privé protestant	Collège	1				1
Privé laïc	Collège	3				3

Source : Inspection Déléguée d'Académie du Moyen-Ogooué



Au niveau de l'enseignement privé laïc, seul un établissement d'enseignement professionnel est recensé à Lambaréné. Il s'agit du centre de formation professionnelle Notre Dame de l'Ogooué qui forme dans les filières suivantes : santé, préscolaire, bureautique, électricité bâtiment et mécanique auto.

V.1.3 Rendement du système éducatif

D'une manière générale, le niveau des élèves est en baisse, à en juger par le taux élevé de redoublement tant au primaire qu'au secondaire. La baisse de niveau des élèves se constate aussi dans leurs expressions orale et écrite, et dans leurs moyennes de classe. Il est en effet très rare, de nos jours, de rencontrer de fortes moyennes dans les classes.

Les principaux résultats enregistrés au cours de l'année scolaire 2006/2007 étaient les suivants :

- CEP : sur 1.512 présents, 1.183 élèves ont été déclarés admis, soit un pourcentage d'admis de 78,2% ;
- A l'entrée en 6e, sur 1.512 présentés, 1.172 élèves ont été reçus, soit un pourcentage de réussite de 77,5% ;
- Au BEPC, sur 746 élèves (candidats officiels), seuls 138 élèves ont été déclarés admis soit un score de 18,5% ;
- Enfin au BAC, sur 475 candidats présentés, 225 élèves ont été reçus soit 47,4%.

En conclusion, nous pouvons dire qu'au primaire, la qualité de l'enseignement est acceptable, ce qui est le résultat d'un encadrement pédagogique efficient des enseignants. Cela ne semble pas être le cas pour le secondaire où l'encadrement des professeurs par les Conseillers Pédagogiques et par les Inspecteurs est quasiment inexistant. Les mauvais résultats au secondaire peuvent aussi s'expliquer par les facteurs suivants :

- la démission des parents ;
- le refus de redoublement qui a pour corollaire le vagabondage scolaire des élèves ;
- les grossesses et une sexualité précoces mal maîtrisées ;
- les conditions de vie précaires des enseignants, dont certains passent plusieurs années sans salaire, créant ainsi une démo-



tivation.

Le niveau de scolarisation est assez élevé dans la province. Les effectifs pléthoriques dans les classes, la création de multiples établissements privés attestent que la demande dans ce sens est forte. Pendant les heures de cours, on voit peu d'enfants qui errent dans les rues.

En ce qui concerne l'analphabétisme, on peut dire que les populations qui ne savent ni lire, ni écrire sont davantage des personnes du troisième âge.

V.2 Programmes existants

V.2.1 Programmes prioritaires

Au niveau des programmes prioritaires existants, on peut citer :

- La généralisation des classes pré primaires dans les grandes écoles de la province, y compris en zone rurale ;
- La construction actuelle d'un centre de formation professionnelle, car, jusqu'à présent, il n'existe aucune structure de récupération des élèves victimes de l'échec scolaire ou atteints par la limite d'âge ;
- La généralisation de l'approche par compétence de base (APC).

V.2.2 Bonnes pratiques

Au niveau des appuis multiformes et des meilleures pratiques, il ressort essentiellement l'apport des hommes politiques, des sociétés (forestières, agro-alimentaires,...), des ONG et des

APE dans la résolution des problèmes éducatifs. Cette bienveillance s'est manifestée de différentes manières, notamment par :

- les dons en tables bancs ;
- la prise en charge des salaires des moniteurs auxiliaires ;
- l'attribution d'allocations supplémentaires aux enseignants ;
- la prise en charge des frais d'écolage des enfants issus des familles défavorisées ;
- la gratuité¹ du transport par bac accordée aux élèves pour se rendre à l'école ;

V.3 Difficultés et contraintes

Le système éducatif rencontre plusieurs difficultés au niveau de la province. Les plus importantes d'entre elles sont les suivantes :

V.3.1 Au niveau du personnel

- L'absence d'un personnel qualifié, surtout pour l'enseignement dans le préscolaire qui dépend des Affaires Sociales. Par conséquent, l'urgence oblige de recruter sur place un personnel peu qualifié ;
- L'insuffisance des encadreurs pédagogiques, particulièrement dans le secondaire. En effet, les enseignants de ce niveau d'enseignement sont abandonnés à eux-mêmes, ils peuvent passer une dizaine d'années sans être inspectés. Des problèmes d'efficacité de leurs

¹La Société SIAT-Gabon offre gratuitement le transport des élèves par le bac afin d'entrer et sortir du district de Makouké.

pratiques pédagogiques se posent alors : méthodologie, docimologie,...

- L'insuffisance des enseignants, tant au primaire qu'au secondaire, surtout dans les disciplines scientifiques pour le secondaire.

V.3.2 Au niveau administratif

Les retards dans le traitement des dossiers d'intégration, de titularisation et d'avancement des agents du secteur éducation utilisés dans la fonction publique. Cette situation constitue un facteur majeur de démotivation du personnel enseignant, particulièrement celui exerçant très loin des centres urbains.

V.3.3 Au niveau structurel

- L'insuffisance des structures d'accueil, surtout dans les villes, entraînant les effectifs pléthoriques et des classes à mi-temps. Ainsi, on relève que :
 - Dans le primaire, le Moyen-Ogooué comptait au cours de l'année scolaire 2006/2007 15.052 élèves pour 300 salles de classes, soit un ratio de 50 élèves par salle de classe en moyenne. Mais ces effectifs sont inégalement répartis ; la densité d'élèves se concentre dans les villes où on atteint parfois 100 élèves par salle de classe ;
 - Dans le secondaire, les enseignants ne disposent même plus de salle de professeurs, faute de structures. Dans les classes de sixième, les effectifs sont de l'ordre de 80 élèves par classe.
- L'enclavement de certains établissements, souvent à l'origine du refus d'affectation des agents. En effet, le Moyen-Ogooué compte plu-

sieurs écoles situées dans les lacs, difficiles d'accès, sauf par voie fluviale. Les enseignants affectés dans ces écoles considèrent cela comme une sanction ;

- L'absence de logements pour les personnels. Aucun établissement ne dispose de

L'ouverture des classes pré-primaires est le moyen trouvé pour lutter contre le redoublement en première année.

logements. Au lycée, on loge les professeurs stagiaires à l'internat des élèves, privant de ce fait ces derniers de cette facilité ;

- L'absence des aires de jeux dans les établissements préscolaires, primaires et secondaires fait que la pratique du sport devient un luxe.

S'agissant des structures d'accueil, d'une manière générale, leur état est acceptable mais un effort considérable reste à fournir au niveau des établissements confessionnels (catholique et protestant) dont les structures laissent à désirer au vu de leur vétusté et de leur désuétude.

V.3.4 Au niveau financier

L'insuffisance des crédits alloués aux services décentralisés de l'Education Nationale.

V.4 Actions prioritaires

V.4.1 Au niveau du personnel :

- L'affectation d'un personnel qualifié, surtout dans les écoles préscolaires qui utilisent la main d'œuvre non permanente (Affaires Sociales);

- La mise en place d'un programme de formation continue pour les personnels (stages, séminaires,...) afin de maximiser les rendements scolaires ;

- Le recrutement et la formation d'un personnel local appelé à exercer dans les zones en-

clavées ;

- L'instauration d'une prime de motivation aux enseignants acceptant de travailler dans les zones enclavées, etc.

V.4.2 Au niveau administratif

- Le suivi régulier des enseignants, surtout ceux du secondaire, tant au niveau pédagogique, qu'administratif;
- La formation continue et permanente des enseignants par l'organisation régulière des stages de recyclage ;
- La poursuite de la généralisation des classes pré-primaires dans toutes les écoles de la province ; ceci pour tenir compte de ce que la scolarité a été réduite à 5 ans au lieu de 6. L'ouverture des classes pré-primaires est le moyen trouvé pour lutter contre le redoublement

en première année.

V.4.3 Au niveau structurel

- La construction, l'agrandissement et la réhabilitation des structures d'accueil ;
- La construction des logements pour le personnel enseignant ;
- La multiplication des centres préscolaires publics relevant des affaires sociales ;
- La construction des internats et cantines scolaires dans les différents établissements secondaires publics pour héberger les enfants issus des familles démunies et des localités éloignées ;
- L'augmentation des budgets alloués aux établissements pré-scolaires, pré-primaires, primaires, secondaires et à la Circonscription scolaire ;
- La mise en place d'une structure de transport scolaire dans les principaux centres urbains ;
- La dotation d'un budget équipement et construction à la délégation d'académie afin de pourvoir les établissements en table-bancs, salles de classe, etc., dans le cadre de la décentralisation ;
- L'aménagement des aires de jeux dans les centres préscolaires.





Environnement

VI.1 Situation de l'environnement

VI.1.1 Potentiel environnemental de la province

Tableau n°9 : Répartition du potentiel environnemental de la province par type

Type	Éléments constitutifs
Cours d'eau	Ogooué, Ngounié, Abanga, Mbiné, Biwéni, Diala
Lacs	Onangue, Azingo, Oguemoué, Ezanga, Evaro, Zilé, Déguelé, Kouvié, Gome Dakar, Ntougou, Loguet, Wambé, Kayang, Ayem, Mengueng, Nguene, Azougue.
Autres	- Réserve forestière de Zilé;
	- Savane ;
	- Plantation de palmier à huile de Zilé ;
	- Plantations de palmier à huile de palmevea (Bindo et Makouké).



VI.1.2 Cadres juridique et administratif

Sur le plan réglementaire, la politique en matière d'environnement est encadrée par deux textes essentiellement. Il s'agit de :

- la loi 16/93 et ses décrets d'application qui constituent les textes en vigueur en matière de protection environnementale ;
- la loi 16/1 et ses décrets d'application qui encadrent juridiquement l'exploitation forestière et la gestion durable de tous les types de forêts et de l'environnement.

Sur le plan international, le Gabon a également ratifié plusieurs conventions internationales sur l'environnement. On citera notamment : les conventions sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification.

Au niveau de la mise en oeuvre de la politique environnementale dans la province du Moyen-Ogooué, plusieurs intervenants sont mis à contribution. Parmi eux, on compte principalement les services de l'administration et les partenaires extérieurs.

L'identification des services de l'Etat qui participent à la protection de l'environnement, ainsi que leurs missions sont contenues dans le tableau ci-contre :

VI.2 Programmes existants

VI.2.1 Programmes en application

Les programmes en matière de protection de l'environnement peuvent, pour la province du Moyen-Ogooué, se résumer à :

- La politique en matière d'attribution et de renouvellement de permis forestiers dans le but de s'assurer de la capacité des opérateurs à gérer durablement les écosystèmes forestiers contenus dans leurs concessions ;

Tableau n° 10: Répartition des administrations présentes dans le Moyen-Ogooué selon la nature de leurs missions dans le domaine de l'environnement

Administrations	Missions
Ministère de l'Intérieur (Gouvernorat, Mairie et Conseil Départemental)	- Entretien des espaces verts ;
	- Gestion des ordures ménagères et des déchets industriels ;
	- Sensibilisation des populations en zones urbaine et rurale.
Economie forestière	Protection et gestion de la nature
Cadastre, Urbanisme et Habitat Aménagement du territoire et de la ville	- Elaboration du schéma préliminaire d'urbanisme ;
	- Levée topographique ;
	- Délimitation des zones habitables et non habitables ; - Introduction des procédures d'attribution de terrain en zones urbaine et rurale.
Marine Marchande	Surveillance des berges et des normes de navigation.
Santé et hygiène	Lutte contre les maladies à transmission vectorielle (paludisme, filariose, bilarziose, etc.)

Source : synthèse du Consultant

Les principaux partenaires extérieurs qui ont des actions visibles sur le terrain sont :

- **W.W.F;**
- **W.C.S.;**
- **Aventure sans frontière (O.N.G. protection environnement) ;**
- **R.O.A. (entretien routier) ;**
- **ASF (ONG de protection environnementale).**

- L'entretien des espaces verts et l'ensoleillement des abords des routes ;
- La gestion des ordures ménagères et des déchets industriels ;
- La sensibilisation des populations en zones urbaine et rurale ;
- La délimitation des zones habitables et non habitables en vue de favoriser l'installation des populations sur des sites viables ;
- Le curage des caniveaux en vue de prévenir les inondations ;
- La protection de la faune et de la flore par les Eaux et Forêts et

les partenaires extérieurs ;

- La protection des bassins versants et des plans d'eau, etc.

VI.2.2 Appréciation des actions de protection et de préservation de l'environnement

La politique et les actions de protection et de préservation de l'environnement sont dans les faits plus théoriques que pratiques. En effet, la mise en oeuvre des actions est souvent freinée par différents manquements. Ainsi, on peut se rendre compte que :

- Le système de traitement des eaux usées est inexistant ;
- Il n'existe pas de système de collecte unique des ordures, néanmoins en ce qui concerne la commune de Lambaréné, la collecte se résume au simple ramassage des ordures ménagères par le camion poubelle de la Mairie qui les déverse sur un site non approprié. Mais ceci couvre moins de 10 % de la population communale. A Ndjolé, le système de collecte des ordures est inexistant. Dans ce cas, les ordures sont généralement jetées derrière les maisons ou dans les cours d'eau. Conséquences, le taux d'insalubrité, la prolifération des moustiques et la pollution des eaux augmentent ;
- L'extension de la ville suite à la démographie galopante dans les communes de Lambaréné et Ndjolé, fait que la demande d'eau et d'électricité est devenue plus forte que l'offre. Ceci a mis à nu la faible capacité des

autorités publiques à fournir les infrastructures de base aux populations dans ces zones d'habitation nouvelle, entraînant des branchements électriques anarchiques en tous genres ;

- La résurgence de l'habitat spontané avec des matériaux de fortune sans qu'on se soucie des risques d'accidents.

VI.2.3 Les bonnes pratiques

VI.2.3.1 Sur le plan environnemental

- Les missions régulières d'inspection de la Marine Marchande auprès des compagnies de transport fluvial pour limiter la pollution aux hydrocarbures ;
- L'éloignement des mines et des carrières de gravier des zones d'habitation en milieu urbain ;
- La gestion durable des écosystèmes forestiers par l'élaboration des

plans d'aménagement ;

- La Protection des zones sensibles (rivages, zones de multiplication des oies, etc.) ;
- L'apparition des systèmes privés de distribution d'électricité en zone rurale à l'instar de l'alimentation offerte par la compagnie SIAT-Gabon dans le district de Makouké et le village Zilé situé dans le Canton Biwéni-Diala ;
- L'expérimentation de l'usage de l'énergie solaire pour accéder à l'électricité. Cette expérience est vécue dans les villages Ngomo, Nenguetogolo et Nombédouma.

VI.2.3.2 En matière d'habitat

La promotion d'un modèle d'habitat conçu en utilisant des matériaux locaux constitués de bois traités et de briques en terre cuite.

VI.2.3.3 Sur le plan de l'assainissement

- L'organisation des campagnes de lutte contre les maladies vectorielles ;
- La collecte des ordures ménagères ;
- Le curage des caniveaux ;
- L'entretien des espaces verts ;
- L'ensoleillement des voies sur la route nationale.

VI.3 Difficultés et contraintes

En ce qui concerne les services opérants dans le secteur de la protection et de la préservation de l'environnement, les principaux problèmes auxquels ils sont confrontés se déclinent ainsi :

- Le manque de matériels roulants et navigants ;
- Le manque de personnel qua-



lifié ;

- Le manque de logistique ;
- L'inadéquation avec les nouvelles technologies (manque de géomatique) ;
- La non représentation au niveau provincial de l'administration en charge directe de l'environnement ;
- L'absence de voirie ;
- L'absence de dispositif ou de mécanisme de traitement des eaux usées ;
- L'insuffisance de logements pour les fonctionnaires en service dans la province aussi bien à Lambaréné qu'à Ndjolé ;
- La faible couverture du réseau d'adduction d'eau et l'insuffisance du nombre de pompes d'hydraulique villageoise dans la province ;
- La portée du système de distribution en électricité qui ne couvre pas tous les ménages ;
- La faible couverture de la municipalité sur le domaine de la collecte des ordures ménagères
- L'absence d'une décharge publique contrôlée ;
- L'insuffisance des canaux d'évacuation des eaux de ruissellement ;
- L'absence d'un système adéquat d'évacuation des eaux vannes (fosses septiques).

VI.4 Actions prioritaires

VI.4.1 Renforcement des capacités

- Doter les Services Provinciaux d'un personnel suffisant et qualifié ;
- Octroyer un matériel adapté répondant aux besoins réels des services en vue d'une mise en œuvre effective des activités de protection et de préservation de l'environnement. Il s'agit précisément: de matériel roulant, des pirogues, des ordinateurs et des G.P.S ;
- Obtenir une connexion internet



Usine SIAT

pour faciliter la communication avec les ONG et d'autres organismes internationaux ;

- Doter les services habilités du matériel de conditionnement et des camions de collectes des ordures ;
- Acquérir un matériel de pulvérisation contre les vecteurs de maladies (paludismes chikoungounia, buruli) ;
- Se doter d'un camion vidangeur pour l'entretien des fosses septiques ;
- Sensibiliser les populations sur les méthodes adaptées pour protéger l'environnement.

Il est par ailleurs souhaitable d'avoir dans la province une représentation du Ministère de l'Environnement.

VI.4.2 Infrastructures et assainissement

- Délocaliser de leurs sites actuels les usines jugées polluantes et situées dans ou à proximité des zones d'habitation (Bordamur, SIAT-Gabon, Total Marketing, etc.) ;
- Aménager les voiries urbaines ;
- Construire des cités pour loger

les fonctionnaires affectés dans la province ;

- Renforcer le réseau d'adduction d'eau à l'ensemble de la province, en y édifiant plus de châteaux d'eau dans les Communes, et en multipliant les pompes d'hydraulique villageoise en zone rurale. Cette dernière action doit s'accompagner de la formation des populations rurales quant à l'entretien de ces équipements communautaires ;
- Elaborer une étude sur le type de construction à promouvoir pour privilégier l'usage de matériaux locaux (bois traité et briques stabilisées) pour accroître l'accessibilité à la propriété ;
- Etendre le réseau électrique à toute la province. La construction d'un mini barrage hydro-électrique avec renforcement d'un transformateur pourrait permettre d'atteindre cet objectif ;
- Formaliser l'alternative énergie solaire qui serait à vulgariser dans les zones accessibles par voies fluviales ;
- Multiplier les bornes fontaines dans les zones urbaines ;
- Aménager des sites pour accueillir des décharges publiques contrôlées et répondant aux normes internationales.



Culture, Jeunesse, Sport et loisirs

VII.1 Potentiel culturel

VII.1.1 Encadrement juridique de l'activité culturelle

VII.1.1.1 En matière de culture et d'associations de jeunesse

- Le décret n° 01718/PR/MCAEP, portant attributions et organisation du Ministère de la Culture, des Arts et de l'Éducation populaire ;
- Le décret n° 00631 du 19 Juillet

1976 portant création du bureau permanent du conseil national des affaires culturelles ;

- La loi n°35/62 du 10 décembre 1962 qui régit les Associations de Jeunesse en République Gabonaise.

VII.1.1.2 En matière de sport et de loisirs

- Le décret portant organisation des sports civils¹ daté du 30 Juillet 1969;
- Le décret portant création des Inspections Régionales de la jeunesse, des sports des arts et du service civique en date du 14 Février 1972 ;
- Le décret n°01774/PR/MJS du

¹ On désigne par sports civils l'ensemble des activités sportives pratiquées par des personnes appartenant à des groupements sportifs appelés Associations, Ligues et Fédérations, dans le cadre de la politique sportive nationale et de la législation en vigueur sur le territoire de la République Gabonaise.

31/12/1983 portant attributions et organisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

VII.1.2 Structures organisationnelles et missions

L'Organisation sportive provinciale est animée par les entités ci-dessous :

- les associations sportives et/ou clubs ;
- les ligues sportives ;
- la Fédération Gabonaise des Sports Scolaires (FEGASS) ;
- l'Inspection Régionale de la jeunesse, des sports des arts et du service civique.

L'Inspection régionale de la jeunesse, des sports, des arts et du service civique poursuit les missions ci-après:

- **Administratives** : elle assure le fonctionnement administratif au niveau régional, collabore directement avec les autres administrations déconcentrées, elle rend compte au Gouverneur, Préfet,

Sous-Préfet et à la Tutelle ;

- **Animations** : en cas d'insuffisance de personnel enseignant, elle anime une ou plusieurs disciplines en fonction des compétences disponibles. Elle doit susciter la création des disciplines en fonction des besoins exprimés par les populations ;
- **Contrôle** : elle assure le suivi des enseignants d'éducation physique et sportive (E.P.S.) dans la province. Elle inventorie et évalue les infrastructures sportives, contrôle les ligues et sous-ligues et veille à l'utilisation des subventions allouées aux ligues et autres associations de jeunesse, etc.

Le Service Provincial de la Culture, des Arts et de l'Education Populaire est constitué de deux secteurs : le secteur culture et art, puis le secteur éducation populaire.

En matière de culture et art, les missions sont de :

- contrôler la gestion administrative, financière et technique ;
- concourir à l'animation de la vie culturelle provinciale. Cette promotion de la culture se fait à travers des manifestations culturelles comme la fête des cultures, la fête de la musique, l'initiation à l'art plastique et à l'art dramatique dans les établissements primaires, l'encadrement des groupes de danses traditionnelles qui prennent souvent une part active dans les manifestations officielles.

Une division de la bibliothèque travaille à travers le Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC). Ce dernier fait également la promotion de la culture en incitant les élèves et les adultes à la lecture, en diffusant des films éducatifs, en organisant des concours de danses, de poésies et de lecture, puis en organisant les cours d'alphabétisation et les conférences-

débats.

En matière d'éducation populaire, les missions sont de :

- organiser les cours d'alphabétisation ;
- faire de l'animation urbaine et rurale en collaboration avec d'autres services techniques, notamment : l'éducation nationale et la santé.

Les associations de jeunesse sont organisées en troupes, groupes et commissariats provinciaux. Les objectifs qu'elles visent sont de trois (3) ordres essentiellement :

- Social :
 - assurer la protection morale des enfants exposés aux différents dangers des villes ;
 - bénéficier des moments de loisirs éducatifs et instructifs ;
 - contribuer à l'unité nationale et à l'ouverture internationale ;
- Sanitaire :
 - promouvoir une alimentation saine et équilibrée ;
 - rechercher l'équilibre et la quiétude ;
 - faire appréhender aux enfants les bienfaits de la vie en plein air, favorable aux mots de l'enfant ;

• Educatif :

- promouvoir auprès des jeunes la vie en groupe, permettant d'échanger mutuellement, de jouer et d'être heureux ;
- apprendre à vivre en société ;
- donner l'occasion aux jeunes de s'exprimer, de se développer, de créer et de construire à travers des activités socio-éducatives diversifiées (manuelles, physiques) ;
- cultiver l'esprit d'entraide et de curiosité, etc.

VII.1.3 Potentiels

VII.1.3.1 Potentiels en matière de sport et loisirs

- a) Les ligues sportives formalisées concernent les disciplines sportives suivantes :
- Football ;
 - Basket-ball ;
 - Hand-ball ;
 - Athlétisme ;
 - Boxe ;
 - Taekwondo.

On observe également la pratique de quelques sports tels que : le Full contact, le Karaté, le Volley-ball et le Basket-ball pour handicapés, même si leurs ligues respectives ne sont pas encore constituées.



b) le nombre de clubs par disciplines est repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°11 : Répartition du nombre de clubs par disciplines

Disciplines	Nombre de clubs
Football	8
Handball masculin	5
Handball féminin	4
Basket-ball	6
Athlétisme	1
Boxe	1
Taekwondo	3

Source : Inspection provinciale de la jeunesse et des sports

c) infrastructures sportives

Tableau n°12 : Répartition des infrastructures sportives provinciales par disciplines

Disciplines	Infrastructures sportives
Foot-ball	- Stade de Football Municipal de Lambaréné;
	- Stade de Football Aéroport de Lambaréné ;
	- Stade de Football Hôpital Albert Schweitzer;
	- Stade de Football de Makouké ;
	- Stade de Foot-ball BINGOMA (Ndjolé) ;
	- Stade de Foot-ball du Collège Michel FANGUINOVENY ;
	- Stade de Foot-ball du Collège et Lycée ADIWA ;
	- Stade de Foot-ball du Collège MOUDJEKOU ;
Basket-ball	- Terrain de Basket-ball du Lycée Charles MEFANE ;
	- Terrain de basket-ball du Collège et Lycée ADIWA.
Athlétisme	- Collège Michel FANGUINOVENY : une aire de lancer de poids ;
	- Collège et Lycée ADIWA : une aire de lancer de poids, une piste d'Athlétisme, un sautoir en triple saut, longueur et hauteur, un dispositif de grimper à la corde ;
	- Lycée Charles MEFANE : une aire de lancer de poids ;
	- Collège MOUDJEKOU : une aire de lancer de poids, un dispositif de grimper à la corde, un sautoir ;
	- Collège MBAMAKOUE (Makouké) : une aire de lancer de poids, un sautoir, un dispositif de grimper à la corde ;
	- Lycée François MEYE Ndjolé : une aire de lancer de poids, un sautoir.
Hand-ball	- Terrain de Handball du Collège et Lycée ADIWA ;
	- Terrain de Handball du Lycée Charles MEFANE Handball ;
Volley-ball	- Terrain de volley-ball du Collège et Lycée ADIWA ;
	- Terrain de volley-ball du Lycée Charles MEFANE.

Source : Inspection provinciale de la jeunesse et des sports

En matière de loisirs, le potentiel est difficile à circonscrire tant ils sont universels, puisque accessibles à tous. On note que dans le Moyen-Ogooué,

les loisirs sont organisés de façon spontanée. Parmi les potentialités qui nous paraissent les plus évidentes, on peut citer : la population, les stades et

autres aires de jeux dans les quartiers, l'Ogooué et certaines de ses rives.



VII.1.3.2 Potentiels en matière de culture

- La diversité ethnique et linguistique;
- Les Temples d'initiation ;
- Le Centre de Lecture et d'Animation culturelle (CLAC) ;
- La sculpture sur le bois et la pierre;
- La vannerie ;
- Les sites historiques :
 - île Samory TOURE de Ndjolé ;
 - les Eglises Protestantes de Ngomo et Andéndé-Fangui ;
 - Hôpital Albert SCHWEITZER de Lambaréné ;
 - la mission Saint François Xavier de Lambaréné ;
 - le projet de musée « le sentier des prix Nobel » où est érigée la stèle du Dr Albert SCHWEITZER ;
 - les églises protestantes de Samekita et Talagouga dans l'Abanga Bigné ;
- Les sites naturels non bâtis :
 - îles pélicans ;
 - baie des hippopotames ;
 - les lacs du sud et du nord ;
- Les danses chez les Fangs :
 - le Nloup (à Ndjolé, Ebel, Bifoun et Lambaréné) ;
 - le Mengane (à Ndjolé, Ebel, Bifoun et Lambaréné) ;

- le Mebane à Adanhé ;
- l'Angomlan ou Minfouk à Lambaréné ;
- Les danses dans les autres ethnies de la province :
 - le Ndjembè, l'Elombo, l'Evanga et l'Okouyi chez les Miènè (de Lambaréné et des Lacs du Sud);
 - le Lisseme chez les Akélé (de Makouké et de Lambaréné) ;
 - le Bwiti chez les Tsogo (de Benguélé 4, Biwéni-diala et Lambaréné) ;
 - le Nyembè chez les Massango (de Benguélé 1,2,3 et 4, de Biwéni-diala et Lambaréné) ;
 - le Ndjobi chez les Obamba de Lambaréné.

Toutes ces danses sont mises en valeur lors des cérémonies de mariages, de baptêmes, de retrait de deuils. Les danses initiatiques sont : le Nyembè, l'Elombo, le Bwiti, l'Imbouiri, l'Abambo, l'Elengué, l'Ilogo, le Mboumba yano, l'Ayanda (chez la jeune fille) et l'Okouyi (chez les hommes)

- Les danses qui sont organisées lors des initiations sont :
 - le Megane (Fang) ;
 - le Lisseme (Akélé) ;
 - le Bwiti (Tsogo) ;
 - le Ndjembè (Miènè) ;
 - le Mouiri et le Nyembè (Massango).
- Les jeux de loisirs : Sindo, Opa, Etiè ou Embiliè, Ngoré, la Pêche, etc.

Les monuments érigés au début du pont d'Adouma, ainsi que celui construit au carrefour matériaux contribuent à la valorisation de la culture de la province.

Au niveau de la Province du Moyen Ogooué, le potentiel en activités socio-éducatives est manifeste par la présence des composantes juvéniles regroupées au sein des Mouvements et Clubs de jeunesse. On distingue deux catégories :

- Les Associations à caractère Religieux :
 - les Scouts et Guides Catholique du Gabon (SGCG) avec à leur tête le Commissariat Provincial;
 - les Cœurs Vaillants et Ames Vaillantes (CV – AV) ;
 - la Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC) ;
 - la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) ;
 - les Eclaireuses et Eclaireuses Unionistes du Gabon (EEUG) qui font partie de l'Enseignement Protestant.
- Les Associations à caractère Laïc:
 - les Eclaireuses et Eclaireurs du Gabon (EEDG) ;
 - le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives du Gabon (CEMEAG) dont le rôle est d'offrir aux jeunes de 6 à 16 ans des moments de divertissement.

VII.2 Programmes existants

VII.2.1 En matière de sport et de loisirs

Il s'agit des championnats organisés par les ligues locales régulièrement constituées. A ce jour, un championnat existe pour les disciplines suivantes: Foot-ball, Basket-ball, Athlétisme, Boxe et Taekwondo. Par ailleurs, le Secrétariat provincial de la FEGASS organise des activités sportives chaque année dans le cadre des échanges inter scolaires.



En ce qui concerne les loisirs, on relève l'organisation des soirées récréatives, des tournois divers sans enjeux importants.

VII.2.2 En matière de culture et d'association de jeunesse

- L'organisation des concerts de musique et de louanges ;
- L'organisation des semaines culturelles dans les établissements ;
- L'organisation de la fête de la Musique ;
- L'organisation de la fête des cultures ;
- L'implantation des Mouvements de jeunes ;
- La participation des groupes de danses traditionnelles aux cérémonies de mariages, de retraits de deuil, etc.

Par ailleurs, d'autres actions qui valorisent les associations sont menées à partir des programmes d'activités annuelles dans lesquels on peut distinguer :

- Les sorties nature d'une journée ;
- Les Camps (3 à 4 jours) ;
- Les Camps chantiers (1 à 2 semaines, où le groupe mène des activités communautaires, construction des passerelles dans un village, réparation d'un local faisant office de sanitaire, etc.) ;
- Les Camps de Vacances.

VII.3 Difficultés et contraintes

VII.3.1 Moyens Humains

- Difficultés qu'il y a d'effectuer le suivi des enseignants d'EPS, qui sont désormais placés sous la tutelle du Ministère l'Education Nationale ;
- Insuffisance en personnel qualifié à l'Inspection provinciale de la jeunesse et des sports, particulièrement pour l'organisation et la mise en œuvre d'un programme de loisirs ;

- Insuffisance en personnel qualifié dans le service provincial de la culture pour promouvoir efficacement l'activité culturelle au niveau local ;
- Inorganisation des différents groupes socio-culturels ;
- Manque de troupes théâtrales ;
- Désintérêt manifeste des jeunes pour l'art théâtral.

VII.3.2 Moyens Matériels

- Insuffisance des structures sportives dans les établissements primaires et secondaires ;
- Manque de siège social pour les ligues et les fédérations ;
- Manque de matériels audio visuels ;
- Manque de matériel d'entraînement et de compétition ;
- Manque de planification dans l'acquisition des équipements et la construction des infrastructures sportives ;
- Manque de matériel roulant ;
- Insuffisance de stades et aires de jeux fonctionnels ;
- Inexistence d'un musée provincial ;
- Absence d'une maison de la culture pour l'organisation des concerts ;
- Absence de studios d'enregistrement ;
- Absence des villages artisanaux ;
- Manque d'appareils audio-visuels ;
- Absence d'une radio rurale à l'instar des autres provinces.

VII.3.3 Moyens Financiers

- Irrégularité ou absence de financements alloués aux ligues et sous-ligues ;
- Faiblesse du budget alloué au Ministère de la Jeunesse et des sports au regard de l'ampleur de ses missions ;
- Mise en place d'un budget de fonctionnement spécifique pour l'entretien des installations sportives ;
- Non effectivité de l'aide financière prévue d'être dégagée par les collectivités locales ;
- Faible implication des sociétés ins-

tallées dans la province dans le domaine de la promotion du sport ;

- Inadéquation du budget alloué au service provincial de la culture qui ne répond pas souvent aux exigences de la valorisation de la culture.

VII.3.4 Autres contraintes

- Faible attraction des manifestations sportives ;
- Mauvaise gestion des ligues et clubs ;
- Incertitude au niveau de la tenue des compétitions ;
- Réticence des parents à voir leur progéniture participer aux mouvements de jeunesse (la crainte des divers dangers) ;
- Faire de la formation des formateurs en matière d'animation de mouvements de jeunesse ;
- Oisiveté des jeunes ;
- Délinquance juvénile ;
- Désintéressement des encadreurs bénévoles, etc.

VII.4 Actions prioritaires

- Faire de la formation des formateurs parmi les fonctionnaires du Ministère de la jeunesse et des sports ;
- Planifier l'acquisition des équipements sportifs, leur gestion et leur entretien ;
- Renforcer les capacités des dirigeants sportifs (Fédérations, Ligues et sous-ligues) ;
- Contraindre les Clubs d'élite à disposer des pensionnaires dans toutes les catégories de formation (minime, cadet, junior et sénior) ;
- Doter les structures d'encadrement de moyens de transport terrestre et fluvial ;
- Augmenter les budgets alloués aux sous-ligues, ligues et fédérations ;
- Promouvoir le financement des activités sportives par les organismes nationaux et internationaux ;
- Rendre effectif le projet de construction d'un stade Olympique de football ;
- Former et recycler les agents et encadreurs bénévoles ;
- Réhabiliter les infrastructures sportives en mauvais états ;

- Apporter une aide financière ;
- Former et affecter les animateurs culturels dans les services provinciaux de la culture ;
- Recycler ou assurer une formation continue des animateurs culturels ;
- Améliorer les conditions de travail et de vie des animateurs culturels affectés à Lambaréné ;
- Promouvoir l'action culturelle dans les centres de formation des enseignants, les écoles, collèges et Lycées ;
- Encourager les Collectivités locales à mettre en œuvre une politique culturelle ;
- Réfectionner le bâtiment abritant le Centre de Lecture, d'Animation culturelle (CLAC) pour la sauvegarde du matériel et du fond documentaire livrés aux intempéries ;
- Valoriser l'artisanat par la création d'un village artisanal ;
- Inciter les populations nécessiteuses à participer aux cours d'alphabetisation afin de juguler l'analphabétisme de retour par des émissions radio-télévisées, etc ;
- Augmenter les crédits de fonctionnement et d'intervention des services provinciaux pour l'animation culturelle ;
- Encourager la création et le soutien des réseaux dans toutes les disciplines de la culture ;
- Mettre en place des services culturels de proximité ;
- Soutenir les industries culturelles (librairies, centre de lecture, studios d'enregistrement, ateliers,.... etc.) ;
- Introduire les activités socio-éducatives comme matière ou discipline dans le programme de formation pédagogique des futurs enseignants ;
- Créer un centre d'éducation permanente pour l'animation et la gestion des activités promouvant les loisirs et le divertissement des usagers ;
- Doter le centre d'éducation permanente d'un bâtiment équipé et y affecter un personnel qualifié.





VIII.1 Situation de la vulnérabilité des populations

VIII.1.1 Les populations vulnérables

Les populations qui peuvent être considérées comme vulnérables dans le Moyen-Ogooué se composent des catégories ci-dessous dès lors qu'elles sont incapables de se prendre en charge. Il s'agit des :

- personnes handicapées moteurs;
- sourds-muets ;
- non voyants et les mal voyants ;
- malades mentaux ;
- drépanocytaires ;
- veuves et les orphelins ;
- mères chefs de famille ;
- chômeurs ;
- sans abris ;
- enfants de la rue ;
- enfants affectés et infectés par le VIH/Sida et autres maladies ;
- filles mères ;
- personnes du 3ème âge.

VIII.1.2 Les manifestations de la vulnérabilité

Les signes qui permettent de caractériser la vulnérabilité dans la province sont les suivants :

- La mendicité, manifestée par la présence aux abords des mosquées, des trottoirs et des rues des personnes désœuvrées ;
- La spoliation des veuves et des orphelins due à l'ignorance de la loi et à la non application des textes juridiques, la prépondérance des us et coutumes sur le droit. Ainsi par exemple, dans certaines ethnies les enfants de la sœur du défunt peuvent être plus considérés que les héritiers légaux, ce qui fait que la mère et ses enfants sont parfois expulsés de la maison lors du décès du père ;
- Les avortements clandestins dus aux grossesses précoces et non

Groupe vulnérable et Genre

désirées ;

- La recrudescence des familles monoparentales qui sont généralement le fait de l'absence d'un père gage d'influence et d'autorité dans le foyer. Cette situation est souvent cause de délinquance des enfants ;
- Les actes de vandalisme perpétrés par des personnes peu intégrées, sans formation et de désœuvrées. Exemple : cas d'un handicapé récemment incarcéré pour vol.

La vulnérabilité des populations n'est pas propre à une aire géographique particulière. Elle s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, son ampleur paraît plus accentuée dans les villes du fait du plus grand nombre de populations vulnérables qui s'y trouve. Cette distinction est la conséquence du développe-

ment de l'individualisme et de la forte monétarisation de la vie en ville.

VIII.1.3 Représentation et implication des femmes

La participation des femmes dans le processus de prise de décision dans la province est relative. En effet, bien que

leur présence soit effective à tous les niveaux de pouvoir, c'est plutôt leur représentativité qui reste à améliorer. A titre d'illustration, le tableau ci-dessous donne quelques indications sur la participation des femmes à la prise de décision dans la province :

Tableau n°13 : Représentativité des femmes dans quelques instances décisionnelles

Qualité	Nombre de femmes	Nombre total	%
Membre du conseil municipal	10	48	20,8
Membre du conseil départemental	6	36	16,7
Chef de quartier	2	23	8,7
Chef de village	14	135	10,4
Chef de canton	1	11	9,1
Direction provinciale	3	12	25,0
Service provincial	3	7	42,9

Source : synthèse consultant



Sur le plan économique et social, la présence des femmes est plus marquée, car :

- elles tiennent la majorité des commerces ;
- elles sont plus nombreuses à fournir l'essentiel des produits agricoles provenant de leurs plantations et proposés à la vente dans les marchés ;
- elles animent presque exclusivement les activités sociales et d'entraide.

VIII.2 Programmes existants

VIII.2.1 Réponses ponctuelles au problème de la vulnérabilité

- Les dons occasionnels de produits de premières nécessités aux plus nécessiteux enregistrés au Centre Social;
- Le don de tricycles, de chaises roulantes et paires de cannes anglaises par un particulier ;
- Le don par un particulier de machines de transformation de manioc pour favoriser l'autonomisation

des femmes.

VIII.2.2 Programmes courants

- Le soutien du Gouvernement aux personnes handicapées et indigentes à travers le versement des allocations annuelles qui sont respectivement de 75 000 Fcfa et 50 000 Fcfa ;
- Les allocations sociales versées annuellement par le Ministère en charge de la famille et de la protection de l'enfance au profit des filles mères démunies âgées de 14

à 25 ans ;

- La dotation de matériel orthopédique aux personnes handicapées selon une périodicité quinquennale ;
- La construction de deux haltes garderies pour permettre aux filles mères de vaquer à leurs occupations en toute quiétude ;
- La prise en charge par le Ministère de la Famille du financement de la formation professionnelle de quelques filles mères. Récemment, deux d'entre elles ont obtenues leurs diplômes et exercent à la halte garderie de Moussamoukougou¹;
- L'implantation à Lambaréné d'un CTA qui a soulagé de longs déplacements de certaines populations sur Libreville pour bénéficier d'une prise en charge en matière de VIH/Sida ;
- La mise en place d'un comité provincial de lutte contre le VIH/Sida pour former les membres des associations de lutte contre le VIH/Sida, puis sensibiliser les populations sur les moyens de prévention contre cette maladie.

¹ Quartier de Lambaréné.



VIII.3 Difficultés et contraintes

- Seule une minorité de personnes handicapées et indigentes perçoit l'allocation annuelle prévue par le gouvernement. Le recensement des gabonais économiquement faible de 2008 vise, entre autres, à résoudre ce problème de couverture ;
- La non prise en compte des besoins réels des populations par les politiques. Pour ce faire les populations doivent être impliquées dans l'identification de leurs problèmes;
- La non vulgarisation des cours d'alphabétisation et d'éducation civique auprès des adultes et des jeunes non scolarisés ;
- Le manque de centres de formations professionnelles spécialisées accessibles aux couches sociales défavorisées ;
- La discrimination globale entraînant le rejet et l'exclusion sociale ;
- Le manque de structure d'accueil pour les personnes âgées et les enfants abandonnés ;
- La non prise en compte de la scolarité des sourds-muets, des aveugles et des enfants des filles mères;
- L'accès difficiles des personnes handicapées dans les édifices publics: absence des rampes d'accès;
- L'éloignement géographique du centre social, avec en plus un relief accidenté qui complique d'avantage son accessibilité ;
- Les difficultés d'accès aux soins de santé ;
- Le manque d'appuis aux familles ayant un handicapé lourd ou une personne du 3ème âge, puisque ces cas nécessitent la présence permanente d'un parent ;
- L'absence des politiques pour faciliter l'accès au logement pour les personnes démunies ou à faible revenu ;
- La non application par les sociétés et les collectivités locales, des textes de la loi adoptée dans le cadre du social (concernant les personnes handicapées et les personnes indigentes) ;
- Le manque de moyens, notamment roulant et navigant, permettant aux agents des Affaires Sociales, de la Famille, des associations et ONG de travailler dans de bonnes conditions ;
- La faiblesse des capacités de ges-

- tion des associations ;
- Les difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité ;
- Le faible développement de l'esprit associatif ou communautaire ;
- L'étroitesse du marché de l'emploi;
- La difficulté d'accès au crédit.

VIII.4 Actions prioritaires

- Construire des structures d'accueil pour les personnes vulnérables suivantes : enfants abandonnés et/ou de la rue, personnes du 3ème âge délaissées ou abandonnées ;
- Construire un siège pour l'Association des personnes handicapées ;
- Construire des rampes d'accès dans des édifices publics ;
- Mettre en place un système d'assurance maladie universelle ;
- Doter les centres sociaux de véhicules de service ;
- Verser mensuellement une allocation forfaitaire aux familles ayant à charge un handicapé lourd ;
- Créer un centre de formation professionnelle dans les métiers identifiés comme nécessaires dans la province, à savoir : maçonnerie, mécanique (sur moteur hors-bord), pompiste, électricité (bâtiment et auto), plomberie, imprimerie; coiffure, couture, restauration, pâtisserie, informatique, cordonnerie, agriculture, pisciculture, etc ;
- Faciliter l'accès au crédit ;
- Promulguer la loi sur les personnes handicapées ;
- Renforcer les capacités des personnes handicapées ;
- Introduire l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires à partir du cours moyen ;
- Augmenter le budget des services sociaux ;
- Déplacer géographiquement le service social pour accroître son accessibilité aux personnes vulnérables.

Profil général de la République Gabonaise

Le Gabon en bref

Pays situé dans le golfe de Guinée, le Gabon est à cheval sur l'équateur et il est limité au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est et au Sud par le Congo-Brazzaville et à l'Ouest par l'océan Atlantique sur 800 km. Faiblement peuplé avec 1,5 millions d'habitants, le Gabon s'étend sur 267 667 km². Disposant d'un climat équatorial, la température moyenne varie entre 22° et 32° Celsius. Selon les régions, la pluviométrie varie de 1 500 à 3 000 mm d'eau par an. Le pays est recouvert à 85% par la forêt dense. On y compte plus de 400 espèces d'arbres et l'exploitation forestière constitue une ressource importante pour la nation, à côté des industries extractives (manganèse et surtout pétrole).

Le pays présente deux massifs montagneux principaux : les Monts de Cristal au nord-ouest et le massif du Chaillu au centre. L'Ogooué est le plus long fleuve du Gabon, car il le traverse sur 1200 km d'Est en ouest.

Le Gabon est divisé en 9 Provinces administratives : l'Estuaire (Libreville), le Haut-Ogooué (Franceville), le Moyen-Ogooué (Lambaréné), la Ngounié (Mouila), la Nyanga (Tchibanga), l'Ogooué-Ivindo (Makokou), l'Ogooué-Lolo (Koula Moutou), l'Ogooué-Maritime (Port Gentil) et le Woleu-Ntem (Oyem). D'autres dimensions du découpage administratif indiquent que le pays est partagé en : 47 départements, 152 cantons, 50 communes et 26 districts. On dénombre également 3304 villages.

La population est répartie selon 48 ethnies (34,5% de Fang, 17% d'Aduma, 14% de Bakota, 10,5% d'Eshira). Le français est la langue officielle, bien que de nombreux dialectes soient couramment employés (fang, téké, punu, nzébi,...).

En terme de développement humain, les performances du Gabon sont faibles, son classement (2003) au 125^{ème} rang en

est l'illustration. Le déficit des conditions sociales des populations est flagrant puisque quelques indicateurs montrent que :

- Sur le plan sanitaire : l'espérance de vie est de 56,6 ans, la mortalité infantile de 60/1000 et la mortalité maternelle est de 519/100.000. La mortalité infanto-juvénile (2000) est de 87 décès pour 1000 habitants, tandis que la mortalité infantile est de 57 décès. Avec un taux de prévalence du VIH/Sida à 5,9% (2007), le Gabon se situe parmi les pays qui enregistrent une stabilisation de cette pandémie. Cette maladie qui préoccupe le Gouvernement a entraîné que depuis 2006, un Ministère existe expressément pour se s'occuper de la lutte contre le VIH/Sida ;

- Sur le plan de l'éducation : malgré un taux de scolarisation du primaire qui est parmi les plus élevés de l'Afrique francophone, le système éducatif se caractérise par la faiblesse des rendements internes, car les taux de redoublement et d'abandons y sont élevés. En effet, le pourcentage de redoublants dans l'enseignement primaire représente 34,8% en 1995/1996 et 34,5% en 1996/1997. La proportion de redoublants apparaît plus élevé au CP1 et au CE1, par exemple : sur 1000 élèves inscrits, 69,5% terminent l'année de CP1 et 22,9% achèvent avec succès le cycle primaire.

La politique agricole a fourni des résultats peu convaincants à ce jour, car le secteur d'activité de l'agriculture, l'élevage et la pêche qui emploie près de 41% des actifs occupés ne contribue qu'à peine pour 5% au PIB. Cette situation participe à entretenir la pauvreté qui touche 1/3 de la population du pays.

Bien que marginal dans l'économie du pays, le tourisme est désormais considéré comme un axe stratégique de développement. La richesse en matière de biodiversité mondialement reconnue du Gabon ne peut que favoriser l'écotourisme. Cette forme de tourisme devrait drainer une part de plus en plus importante du tourisme occidental

«de qualité». Les atouts indéniables du pays peuvent engendrer des retombées positives, tant du point de vue développement économique local que celui de la promotion des cultures et des écosystèmes gabonais. Selon cette logique, le Président de la République a pris en 2002 la décision de créer par décrets les 13 parcs nationaux suivants : la Lopé, Akanda, Plateaux batéké, Monts Birougou, Monts de Cristal, l'Ivindo, Loango, Mayumba, Minkébé, Moukalaba-Doudou, Mwagné, Pongara, Waka. Ils couvrent 29.200 km², soit 10.8% du territoire national.

Le défi de la création des parcs étant réalisé, le challenge de la mise en valeur d'attraits et services touristiques, en étroite collaboration avec les populations locales et les investisseurs privés est la prochaine étape à surmonter.

Depuis janvier 2006, le Gabon a adopté son DSRP. Celui-ci propose un plan d'action qui se focalise sur les axes suivants : (i) la promotion d'une croissance forte, soutenue

et bénéfique aux pauvres, (ii) l'amélioration des infrastructures, (iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services essentiels et (iv) l'amélioration de la gouvernance. Pour opérationnaliser ce plan, le Gouvernement vient d'instituer depuis 2008 un Comité interministériel chargé de la diversification de l'économie gabonaise.

Au plan politique, le pays est indépendant depuis 1960 et, depuis lors, il jouit d'une grande stabilité et d'une protection des biens et des personnes enviables. La Constitution de la République Gabonaise instaure un régime semi-présidentiel. Le pouvoir exécutif est bicéphale, avec une prépondérance du Président de la République. Le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République et en concertation avec lui. Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Le pouvoir législatif appartient au Parlement qui comprend deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.

LES INDICATEURS CLES

Superficie :	267 677 km ²
Population :	1 517 685 habitants (2003)
Pourcentage de la population urbaine :	84%
Densité de la population :	5,67 habitants/ km ²
PIB courant:	3 792,1 milliards de FCFA (2004)
PIB par habitant :	5 439 US\$ (en 2004)
Taux de croissance (réel) :	2% (prévisions de 2005)
Incidence de la pauvreté :	33% (en 2005)
IDH :	0,635 (en 2003)
Rang par rapport à l'IDH :	123 ^{ème} / 177 (en 2003)
Inflation :	5,0% (en 2007)
Contribution du primaire au PIB (avec pétrole)	51,77% (en 2004)
Contribution du pétrole au PIB :	43,67% (en 2004)
Contribution du secondaire au PIB :	9,10% (en 2004)
Contribution du tertiaire au PIB :	31,2% (en 2003)
Budget de l'Etat :	1 184,2 milliards de FCFA
Dettes extérieures (stock) :	1 851,0 milliards de FCFA
Service de la dette publique :	523,5 milliards de FCFA
Monnaie :	Franc CFA (1Euro = 656 FCFA)
Taux de mortalité infantile :	91,4 décès pour mille (en 2000)
Taux de mortalité infantilo-juvénile :	87 décès pour mille (en 2000)
Taux de mortalité maternelle :	519 décès pour 100 000 naissances vivantes (en 2000)
Espérance de vie (à la naissance) :	54 ans (en 2003)
Taux net de scolarisation au primaire :	92,44% (en 2005)
Taux d'alphabétisation :	85,4% (en 2005)
Rendement interne du système éducatif :	Faible
Prévalence du VIH/Sida:	5,9% (en 2007)
Principales ressources du pays :	Pétrole, manganèse, fer, diamant, bois, café, cacao
Langue officielle :	Français
Religions :	Animistes, Catholiques et Musulmans
Devise Nationale :	Union – Travail - Justice

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACD	Atteindre Chaque District
APE	Association des Parents d'Elèves
ARV	Antirétroviraux
AV	Ames Vaillantes
ART GOLD	Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance et le Développement
BAC	Baccalauréat
BELE	Base d'Epidémiologie et de Lutte contre les Endémies
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BGD	Banque Gabonaise de Développement
BSG	Bois et Scierie du Gabon
BSO	Bois et Scierie de l'Ogooué
CE	Cour Elémentaire
CP	Cour Préparatoire
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CGAT	Commissariat Général à l'Aménagement du Territoire
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CNI	Compagnie de Navigation Intérieure
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COSP	Cellule d'Observation de Santé Publique
CTA	Centre de Traitement Ambulatoire
CV	Cœurs Vaillants
DSCRIP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EEDG	Eclaireuses et Eclaireurs du Gabon
EEUG	Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes du Gabon
EGEP	Enquête Gabonaise sur le Suivi et l'Evaluation de la Pauvreté
EPS	Education Physique et Sportive
FAGA	Fonds d'Aide et de Garantie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
FCFA	Franc de la Coopération Financière Africaine
FEGASS	Fédération Gabonaise des Sports Scolaires
FODEX	Fonds d'Expansion Economique
IDA	Inspecteur Délégué d'Académie
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Education et Communication
IGAD	Institut Gabonais d'Appui au Développement
JEC	Jeunesse Etudiante Chrétienne
JICA	Coopération Japonaise
JOC	Jeunesse Ouvrière Chrétienne

MCAEP	Ministère de la Culture des Arts et de l'Éducation Populaire
MI	Ministère de l'Intérieur
MPPD	Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MUSAGAB	Mutuelle de santé au Gabon
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPN	Office Pharmaceutique National
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PLB	Produit Local Brut
PNLIST	Programme National de Lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLUB	Programme National de Lutte contre l'Ulçère de BURULI
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PR	Présidence de la République
PROGREANE	Programme de Renforcement des Acteurs Non Etatiques
PSSA	Programme Spécial sur la Sécurité Alimentaire
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEEG	Société d'Énergie et d'Eau du Gabon
SGCG	Scouts et Guides Catholiques du Gabon
SIAT	Société Industrielle de l'Afrique Tropicale
SIDA	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SMI	Santé Maternelle et Infantile
SNU	Système des Nations Unies
URM	Unité de Recherche Médicale
VA	Valeur Ajoutée
VIH	Virus de l'Immuno-déficience Humaine
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	Fonds Mondial pour l'environnement



Le Groupe de Travail Provincial (GTP)

**MOYEN-
OGOOUE**

**Gouverneur et
Président du GTP :**
M. Jacques Denis
TSANGA

**Directeur National
du Programme:**
M. Laurent MEZUI

**Pour joindre le
DNP :**
241 07 35 98 66